



## OBSERVATOIRE

Quatrième trimestre 2023

# Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel



## SYNTHESE

22 mai 2024

# Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie au quatrième trimestre 2023

CLIENTS RESIDENTIELS : LE NOMBRE DE CLIENTS EN OFFRES DE MARCHÉ CONTINUE D'AUGMENTER EN ELECTRICITE. LES PARTS DE MARCHE DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS AUGMENTENT LEGEREMENT EN GAZ NATUREL

En électricité, le nombre de sites en offres de marché augmente avec 255 000 sites supplémentaires en offre de marché entre le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023 (contre 433 000 sites supplémentaires en offre de marché au T3 2023). En gaz naturel, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel (TRVG) ont disparu le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2023, près de 44 % des consommateurs résidentiels de gaz naturel ont souscrit un contrat chez un fournisseur alternatif.

### **Bilan du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023**

**En électricité**, 13,6 millions de sites résidentiels sur un total de 34,5 millions (soit environ 39 %) sont en offre de marché au 31 décembre 2023. Le développement des offres de marché (fournisseurs historiques et alternatifs confondus) ralentit par rapport au trimestre précédent, mais le rythme de croissance des fournisseurs alternatifs augmente sans toutefois retrouver le niveau d'avant crise. Les fournisseurs historiques et alternatifs gagnent respectivement 133 000 et 122 000 clients en offres de marché (contre + 362 000 et +71 000 au trimestre précédent). Le nombre de sites aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) est en baisse de 152 000 clients par rapport au 30 septembre 2023 pour atteindre un total de 20,9 millions de sites.

**En gaz naturel**, 2 314 000 consommateurs étaient encore aux TRVG au 30 juin 2023, (soit 22 % des sites résidentiels). Entre le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023, les fournisseurs alternatifs ont gagné 49 000 sites (contre 51 000 sites au troisième trimestre 2023), pour un total de 4 630 000 sites, soit une part de marché de 44%. Entre le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023, les fournisseurs historiques ont perdu 32 000 clients.

### **Bilan de l'année 2023**

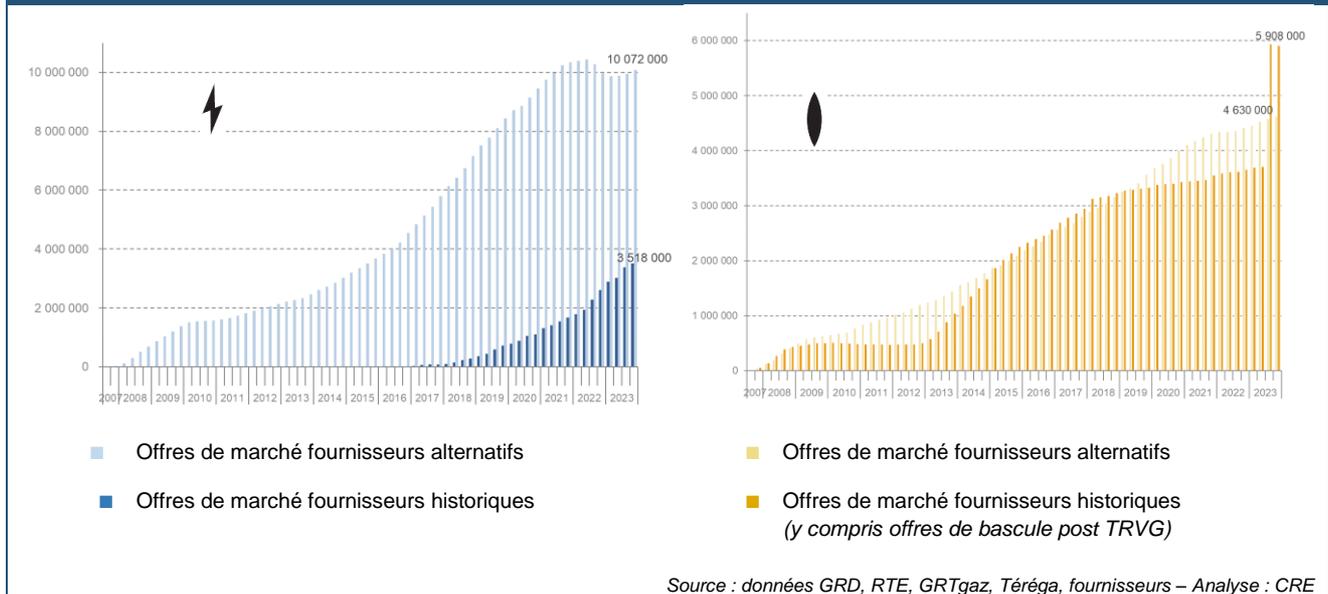
#### **En électricité**

Les fournisseurs alternatifs ont gagné 111 000 clients en 2023 (contre une perte de 374 000 en 2022). Les fournisseurs historiques ont gagné 900 000 clients en offres de marché en 2023 (contre 946 000 en 2022). Le nombre de sites au TRVE a diminué de 749 000 sites en 2023 (contre une diminution de 186 000 en 2022).

#### **En gaz naturel**

Les fournisseurs alternatifs ont gagné 211 000 clients en 2023 (contre un gain de 101 000 en 2022). Les fournisseurs historiques ont perdu 301 000 clients en 2023 (contre 191 000 en 2022).

## EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



## CLIENTS NON RESIDENTIELS : EN ELECTRICITE COMME EN GAZ, LES PARTS DE MARCHÉ SONT STABLES

### Bilan du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

**En électricité**, 3,60 millions de sites sur un total de 5,27 millions sont en offre de marché au 31 décembre 2023, (soit 68 %), soit une diminution de 7 000 sites (contre une augmentation de +36 000 sites au T3 2023). Les fournisseurs alternatifs perdent 27 000 sites pour un total de 1,80 millions au 31 décembre 2023, tandis que les fournisseurs historiques gagnent 20 000 sites en offres de marché pour un total de 1,79 millions.

1 678 000 sites non résidentiels sont aux TRVE au 31 décembre 2023, en hausse de 20 000 par rapport au trimestre précédent.

**En gaz naturel**, l'ensemble des sites sont désormais en offre de marché. La répartition des sites entre fournisseurs alternatifs et fournisseurs historiques reste stable. Au 31 décembre 2023, 59% des sites, soient 377 000 sur un total de 643 000, étaient chez un fournisseur alternatif (+3 000 sites par rapport au trimestre précédent).

### Bilan de l'année 2023

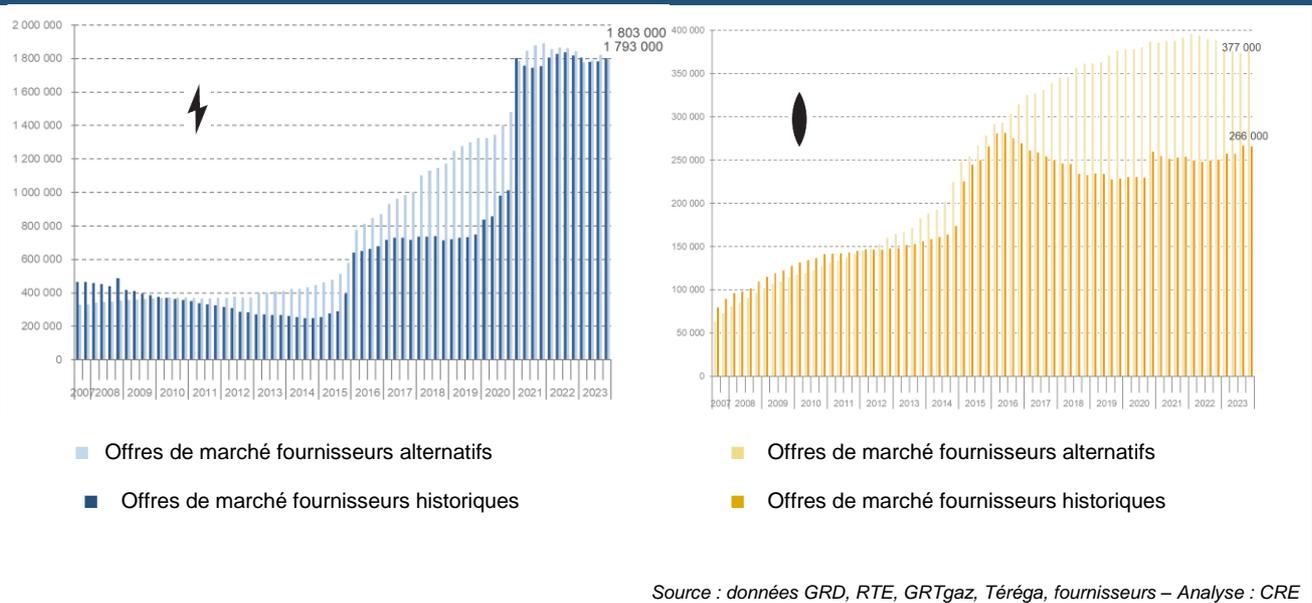
#### En électricité

Les fournisseurs alternatifs ont perdu 49 000 clients en 2023 (soit une diminution équivalente à celle de 2022). Les fournisseurs historiques ont perdu 16 000 clients en offres de marché en 2023 (contre une augmentation de 66 000 en 2022). 172 000 petits professionnels sont passés au TRVE en 2023 (contre seulement 32 000 en 2022).

#### En gaz naturel

Les fournisseurs alternatifs ont perdu 12 000 clients en 2023 (contre une perte de 3000 en 2022). Les fournisseurs historiques ont gagné 2 700 clients en 2023 (contre une perte de 4 200 en 2022).

## EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES NON RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



## BILAN DE LA CONCURRENCE SUR LES ZONES DE DESSERTE DES ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION (ELD) EN 2023.

Pour l'électricité, la concurrence est très réduite sur le segment des résidentiels. Les fournisseurs historiques ont plus de 99% des clients sur les zones de desserte des 5 Entreprises Locales de Distribution de plus de 100 000 clients. A l'exception de la zone de SRD, les contrats résidentiels avec les fournisseurs historiques sont en majorité aux TRVE. Le marché des professionnels connaît un développement de la concurrence plus important avec une part de marché en volume livrée des fournisseurs alternatifs allant de 39% (SRD) à 59% (GreenAlp).

Pour le gaz, la présence de fournisseurs alternatifs sur les zones ELD est également très réduite sur le segment des résidentiels. Près de 5% des livraisons de gaz aux clients résidentiels sont assurées par des fournisseurs alternatifs sur la zone Régaz, et 1% sur la zone GreenAlp. Sur le marché des professionnels, le marché est davantage ouvert à la concurrence avec une part de marché en volume des fournisseurs alternatifs allant de 53% sur la zone GreenAlp à 42% sur la zone Régaz.

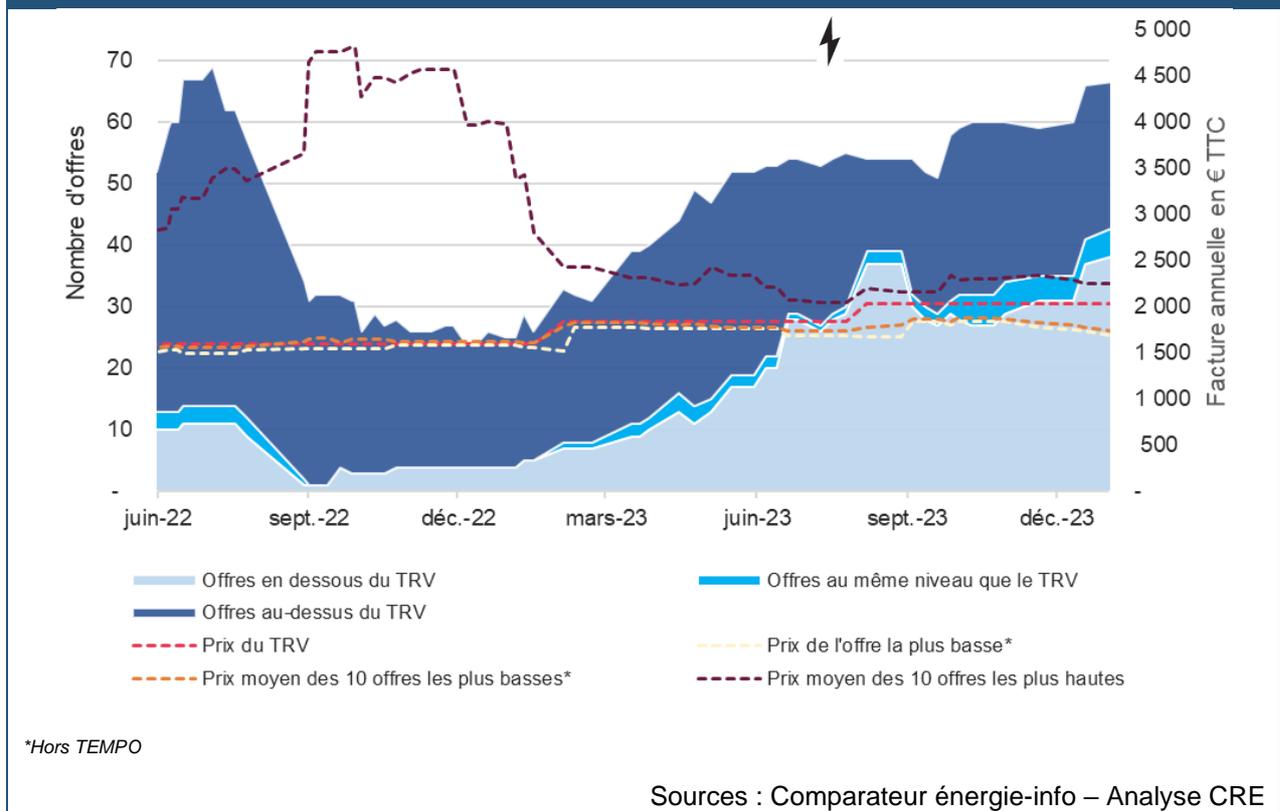
## COMPARATIF DES OFFRES DE MARCHÉ PAR RAPPORT AUX OFFRES AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE D'ELECTRICITE ET AU PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ AU 31 DECEMBRE 2023

### Sur le marché de l'électricité :

La crise de l'énergie a entraîné une forte diminution du nombre d'offres et de fournisseurs proposant des offres aux consommateurs d'électricité. Toutefois, depuis le début de l'année 2023, la tendance est à la hausse et, fin 2023, le nombre d'offres disponibles atteint un niveau similaire à la période précédant la crise. Par ailleurs, le nombre d'offres dont les niveaux de prix sont en dessous des niveaux des TRVE a augmenté. Pour un client en option heures pleines/heures creuses à 9 kVA et consommant 8,5 MWh, 30 offres en moyenne sur le quatrième trimestre 2023 étaient plus avantageuses que le TRVE.

Le prix de l'offre de marché avec « prix variable » la moins chère proposée à Paris en décembre 2023 était 18 % en dessous du niveau du TRVE TTC, pour un client moyen en option base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an. Le prix de l'offre à « prix fixe » la moins chère proposée à Paris pour ce même type de client était 12 % en dessous du niveau du TRVE.

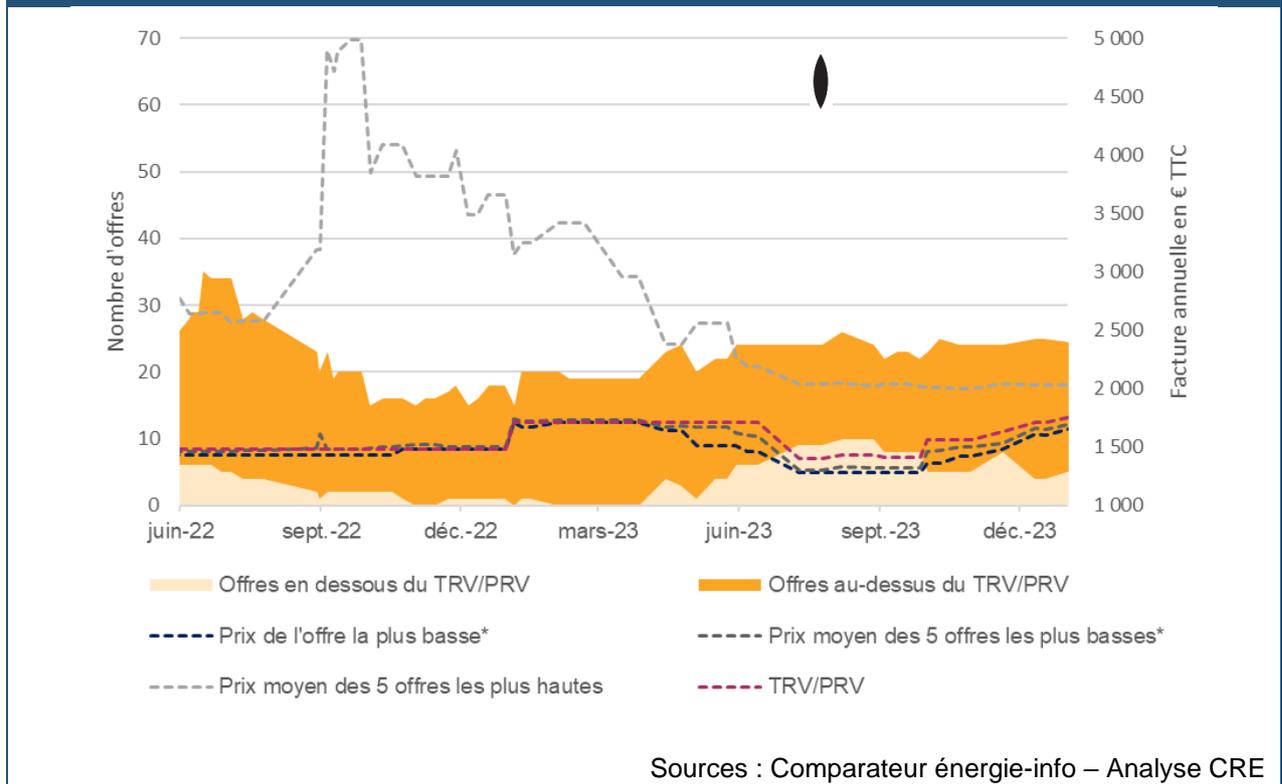
### EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL 9KVA HP/HC



**Sur le marché du gaz**, la crise de l'énergie a entraîné une forte diminution du nombre d'offres et de fournisseurs proposant des offres aux consommateurs résidentiels. A compter du deuxième trimestre 2023, le nombre d'offres disponibles sur le marché a augmenté de nouveau pour atteindre en moyenne 25 offres fin 2023. La forte baisse des prix de gros du gaz naturel a également induit une hausse du nombre d'offres plus compétitives que le prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) publié par la CRE. En décembre 2023, 4 offres étaient moins chères que le PRVG.

Le prix de l'offre de marché avec « prix variable » la moins chère proposée à Paris en décembre 2023 était 7 % en dessous du niveau du PRVG TTC, pour un client chauffage consommant 14 MWh/an. Le prix de l'offre à « prix fixe » la moins chère proposée à Paris pour ce même type de client était 6 % en dessous du niveau du PRVG.

## EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL CHAUFFAGE GAZ



## INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE ([www.cre.fr](http://www.cre.fr)).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique [surveillance.detail@cre.fr](mailto:surveillance.detail@cre.fr) est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

### Open Data



**Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.**

# SOMMAIRE

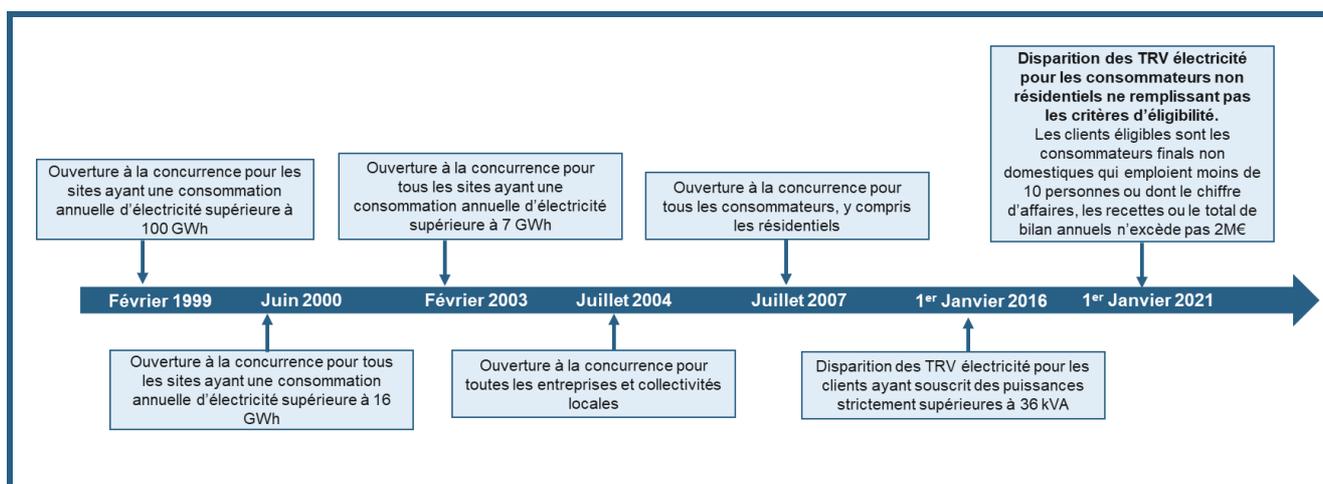
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ .....</b>	<b>11</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>11</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF .....</b>	<b>12</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>13</b>
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ .....	13
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ .....	14
3.3. PARTS DE MARCHÉ .....	16
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ .....	18
3.5. ÉTAT DE LA CONCURRENCE SUR LES ZONES DES ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION (ELD) .....	19
3.6. DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH .....	20
3.7. SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN ÉLECTRICITÉ SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL .....	22
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE .....</b>	<b>24</b>
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ .....	24
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS .....	25
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH) .....	29
<b>5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ .....</b>	<b>30</b>
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE .....	30
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL .....	31
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE .....	33
5.4. COMPARAISON DES OFFRES .....	34
<b>PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ .....</b>	<b>41</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>41</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF .....</b>	<b>42</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>43</b>
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ .....	43
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ .....	44
3.3. PARTS DE MARCHÉ .....	46
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ .....	48
3.5. ÉTAT DE LA CONCURRENCE SUR LES ZONES DES ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION (ELD) .....	49

3.6.SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISEES EN GAZ NATUREL SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL.....	50
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE .....</b>	<b>53</b>
4.1.TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ECOULE .....	53
4.2.VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ECOULES .....	54
4.3.TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	57
<b>5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....</b>	<b>58</b>
5.2.ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	60
5.3.ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE 62	
5.4.COMPARAISON DES OFFRES .....	63
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>68</b>
<b>GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ .....</b>	<b>68</b>
<b>GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ .....</b>	<b>68</b>
<b>GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ .....</b>	<b>69</b>
INDEX DES FIGURES .....	<b>71</b>
INDEX DES TABLEAUX.....	<b>72</b>

## PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

### 1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 31 décembre 2023, il y a 40,5 millions de sites de consommation d'électricité en France métropolitaine, ce qui représente environ 412 TWh de consommation annuelle d'électricité.

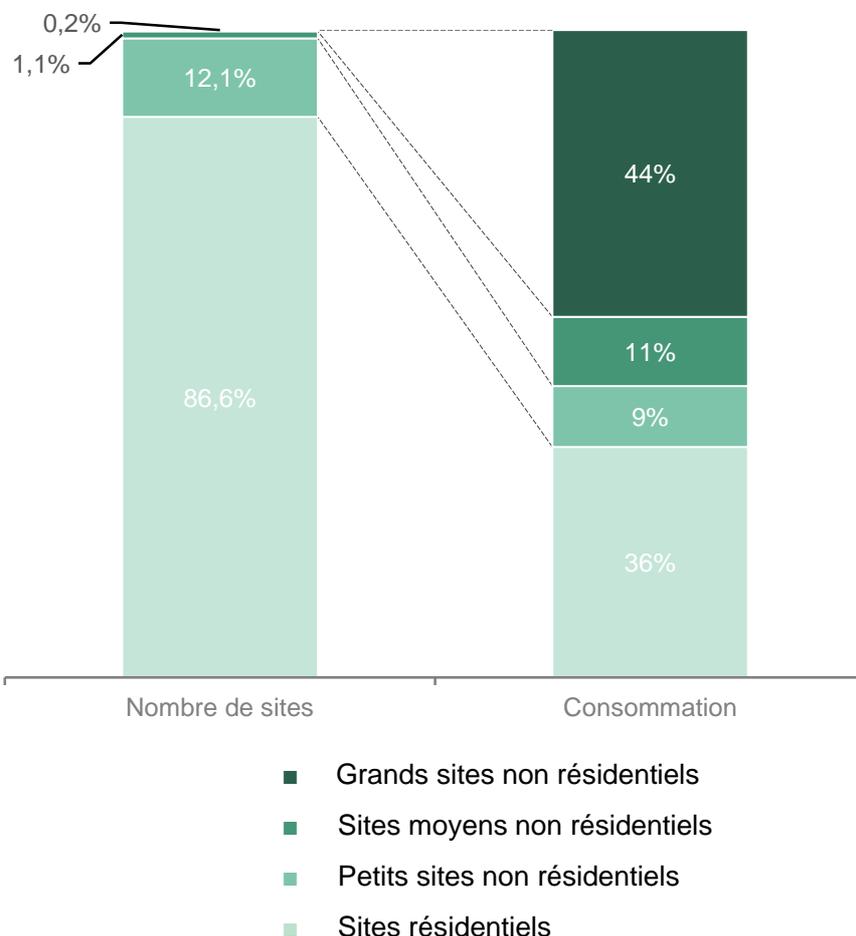
Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE), proposés uniquement par des fournisseurs historiques et uniquement à destination des clients résidentiels et des très petites entreprises ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS, Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda, SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

## 2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

### 3. Etat des lieux

#### 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Au 30 septembre 2023	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Au 30 septembre 2023
Nombre total de sites	<b>34 521 000</b>	34 418 000	<b>5 274 000</b>	5 261 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	<b>13 590 000</b>	13 335 000	<b>3 596 000</b>	3 603 000
▶ Fournisseurs historiques	<b>3 518 000</b>	3 385 000	<b>1 793 000</b>	1 820 000
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>10 072 000</b>	9 950 000	<b>1 803 000</b>	1 783 000
Sites au tarif réglementé	<b>20 931 000</b>	21 083 000	<b>1 678 000</b>	1 658 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	<b>29,2 %</b>	28,9 %	<b>34,2 %</b>	33,9 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Au 30 septembre 2023	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Au 30 septembre 2023
Consommation totale des sites	<b>144,3 TWh</b>	142,7 TWh	<b>260,3 TWh</b>	259,3 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	<b>52,37 TWh</b>	50,7 TWh	<b>248,92 TWh</b>	248,0 TWh
▶ Fournisseurs historiques	<b>13,46 TWh</b>	12,83 TWh	<b>120,61 TWh</b>	119,27 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>38,91 TWh</b>	37,87 TWh	<b>128,31 TWh</b>	128,68 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	<b>91,94 TWh</b>	91,97 TWh	<b>11,4 TWh</b>	11,3 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	<b>27,01 %</b>	26,5 %	<b>49,3 %</b>	49,6 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

### 3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché

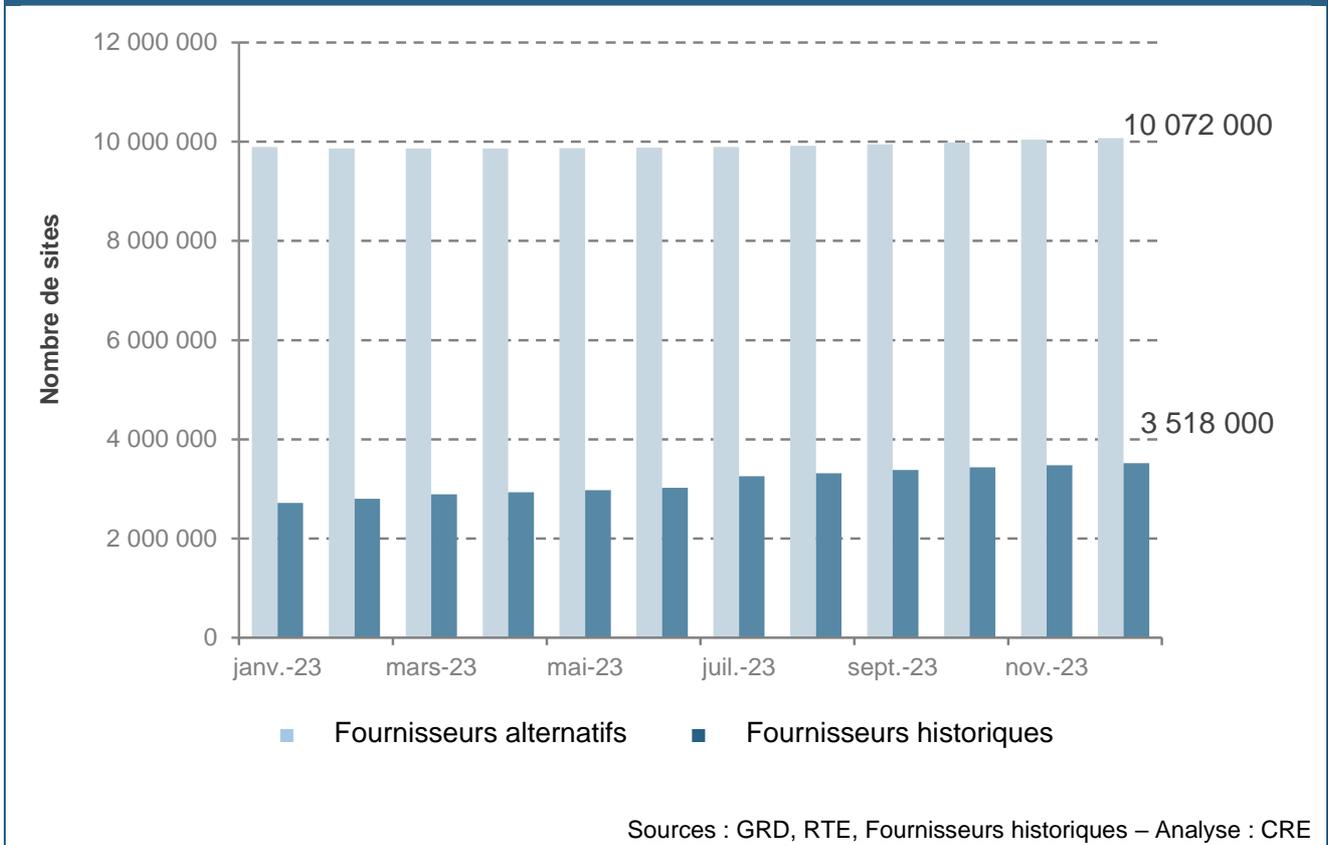
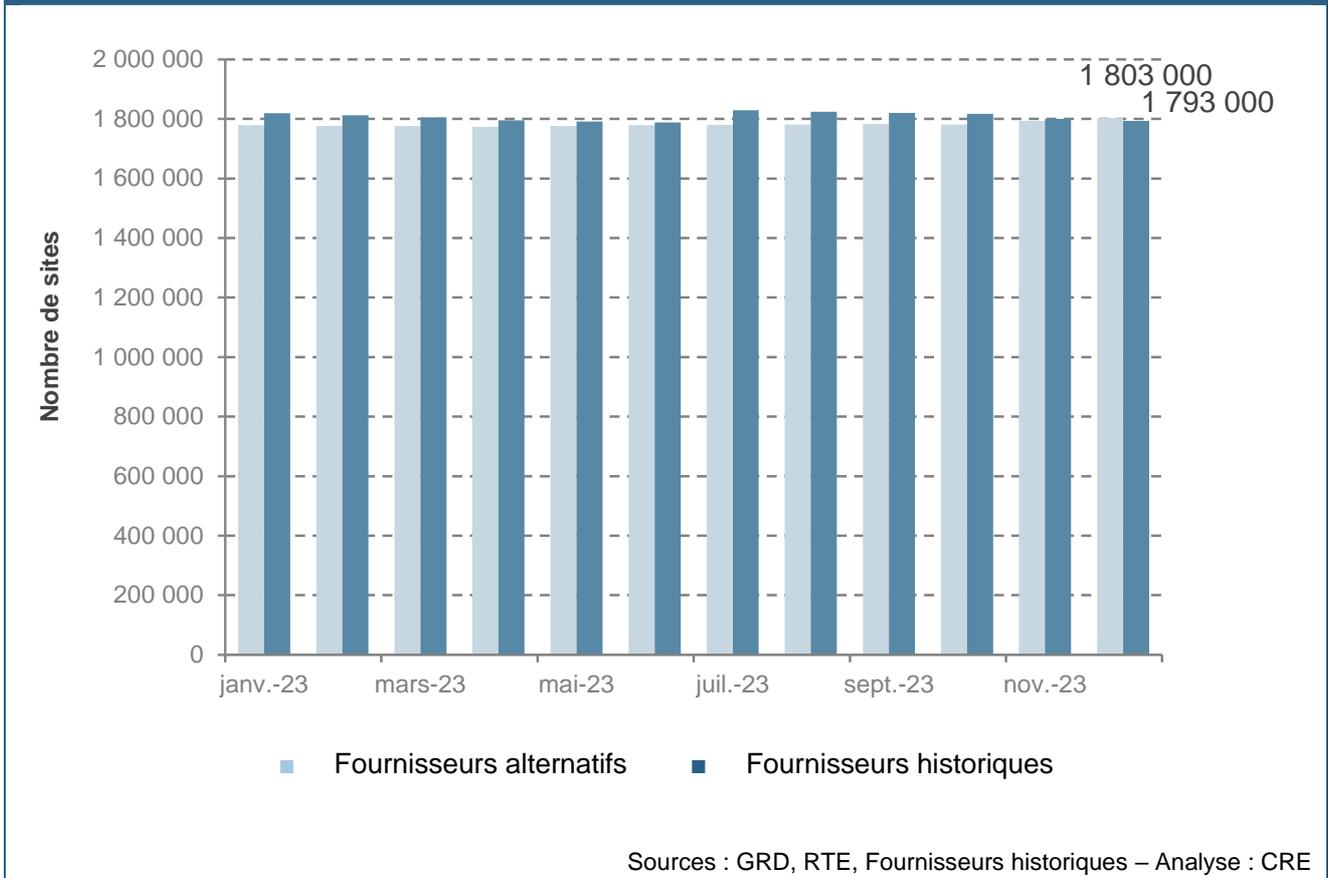


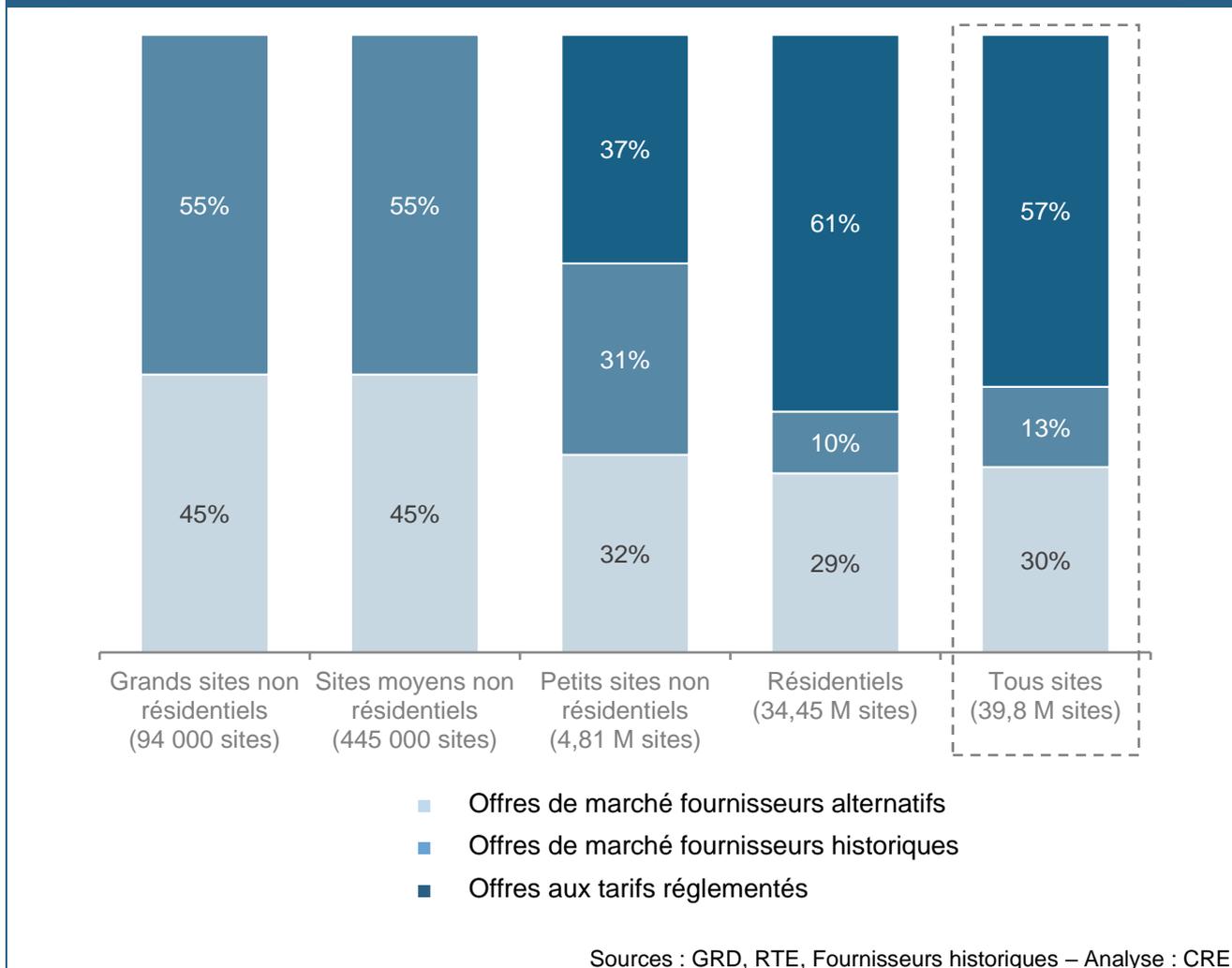
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Au 31 décembre 2023, 17 186 000 sites sont en offre de marché, dont 11 875 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

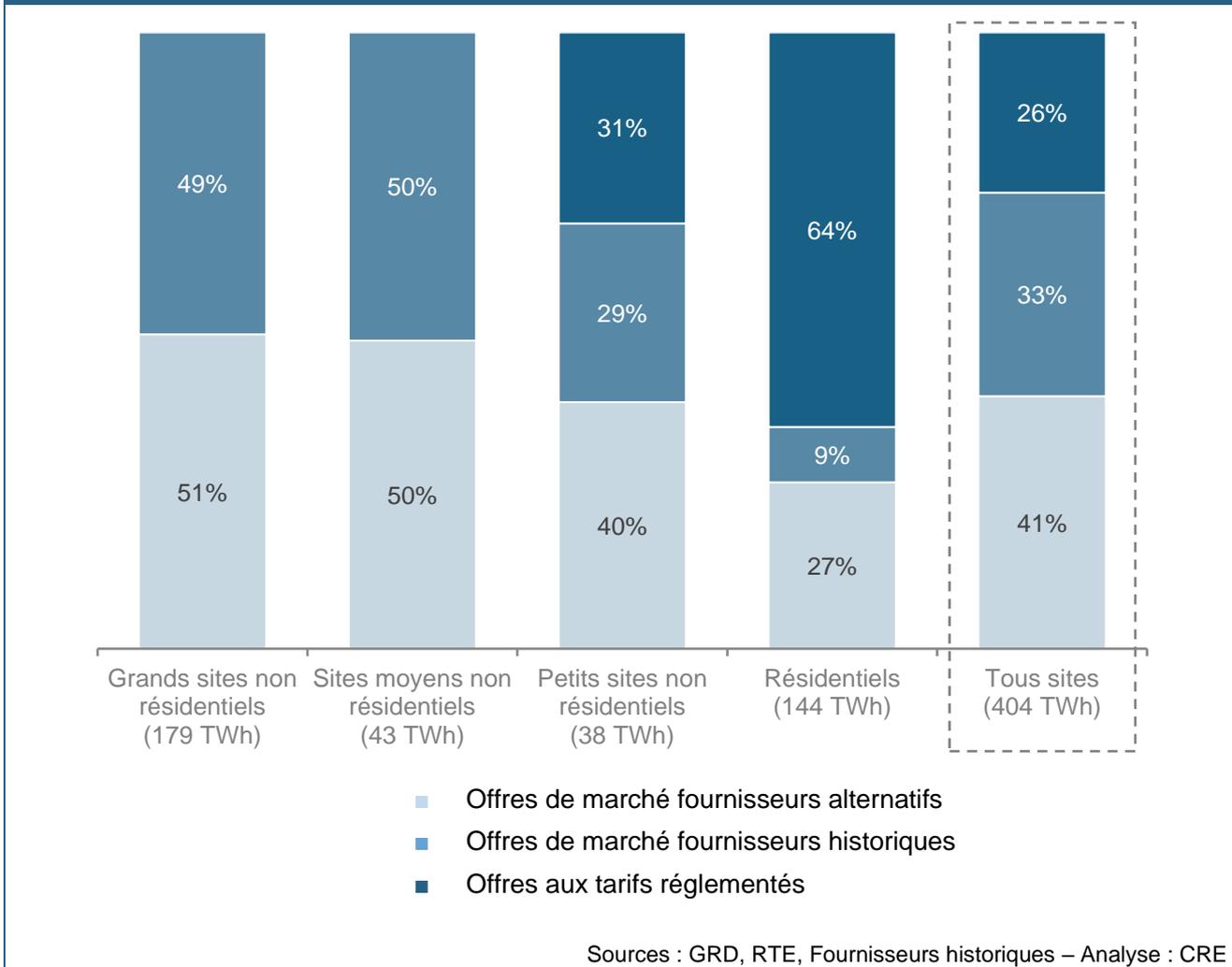
### 3.3. Parts de marché

Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2023



Au 31 décembre 2023, environ 43 % des sites sont en offre de marché, dont 30 % auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2023

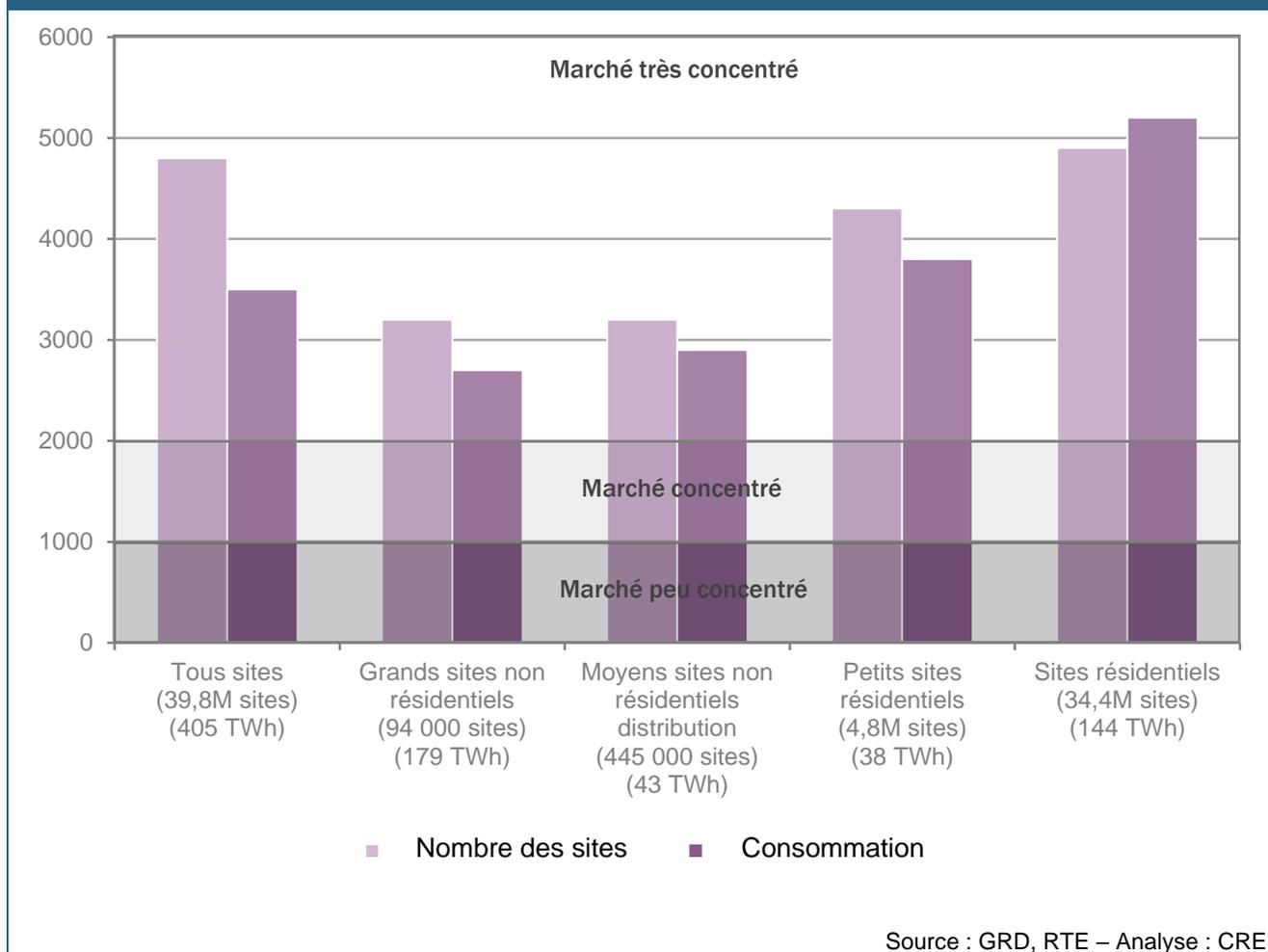


Au 31 décembre 2023, environ 74 % de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 41 % auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>1</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 décembre 2023.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



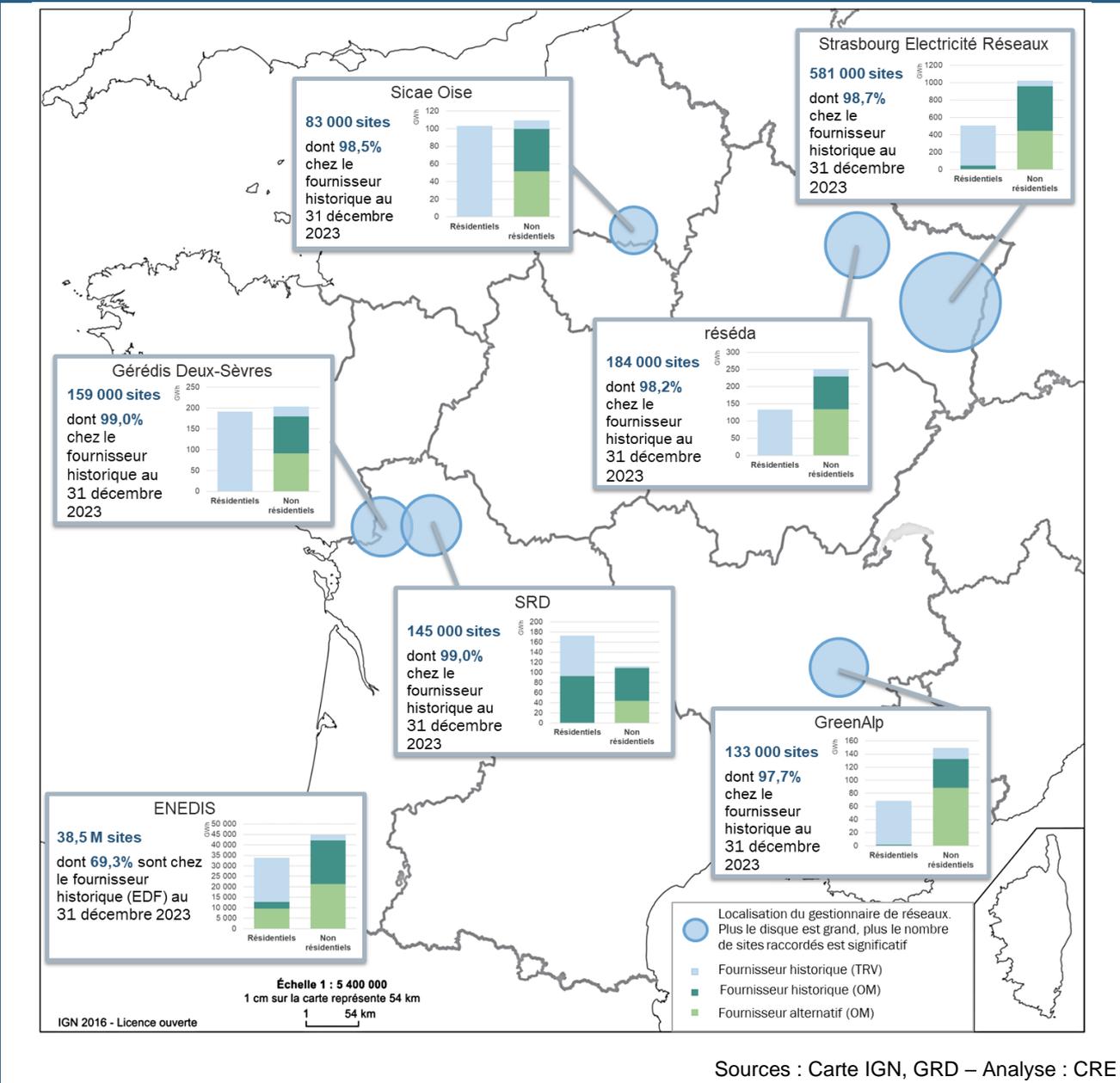
<sup>1</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

### 3.5. État de la concurrence sur les zones des Entreprises Locales de Distribution<sup>2</sup> (ELD)

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) : ENEDIS, Strasbourg Électricité Réseaux, Greenalp, réséda, SICAE de l'Oise, Gérédis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

Contrairement au périmètre d'ENEDIS (couvrant 90% des sites français), le développement de la concurrence sur le territoire des autres GRD est plus faible, en particulier sur le segment résidentiel, avec une présence du fournisseur historique à plus de 95% en nombre de sites.

Figure 7 : Répartition des parts de marché sur les principales zones de desserte des ELD



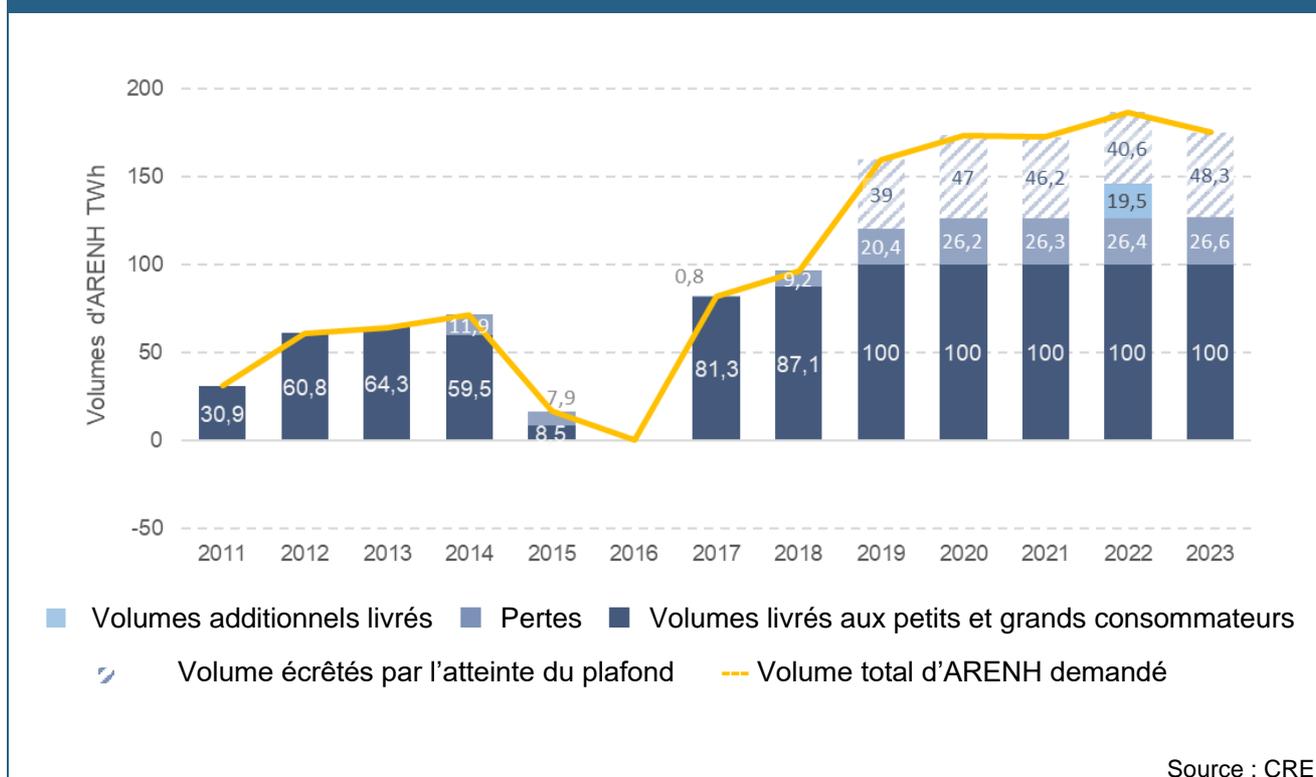
<sup>2</sup> Entreprise ou régie, appelée aussi distributeur non nationalisé, qui assure la distribution et/ou la fourniture d'électricité ou de gaz sur un territoire déterminé, non desservi par Enedis (définition CRE).

### 3.6. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé, pour l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

Figure 8 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur



Pour l'année 2023, un volume total de 174,9 TWh a été demandé au guichet de novembre 2022, 26,6 TWh ont été attribués sans écrêtement aux fournisseurs pour les pertes des gestionnaires de réseaux, 100 TWh ont été attribués aux fournisseurs pour livraison aux consommateurs, ce qui correspond au plafond<sup>3</sup> ARENH. Il en résulte un écrêtement de 48,3 TWh.

En application de l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (125 au total) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France :

<https://www.cre.fr/media/Fichiers/marches/liste-des-accords-cadres-2023>

<sup>3</sup> L'article L. 336-2 du code de l'énergie tel que modifié par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (ci-après « loi MUPPA ») dispose que le volume maximal d'électricité pouvant être cédé par EDF au titre de l'ARENH, défini par arrêté, ne peut excéder 120 TWh, hors fourniture des pertes des gestionnaires de réseaux. Ce volume est aujourd'hui fixé à 100 TWh par an.

### **Bilan des livraisons ARENH sur l'année 2023**

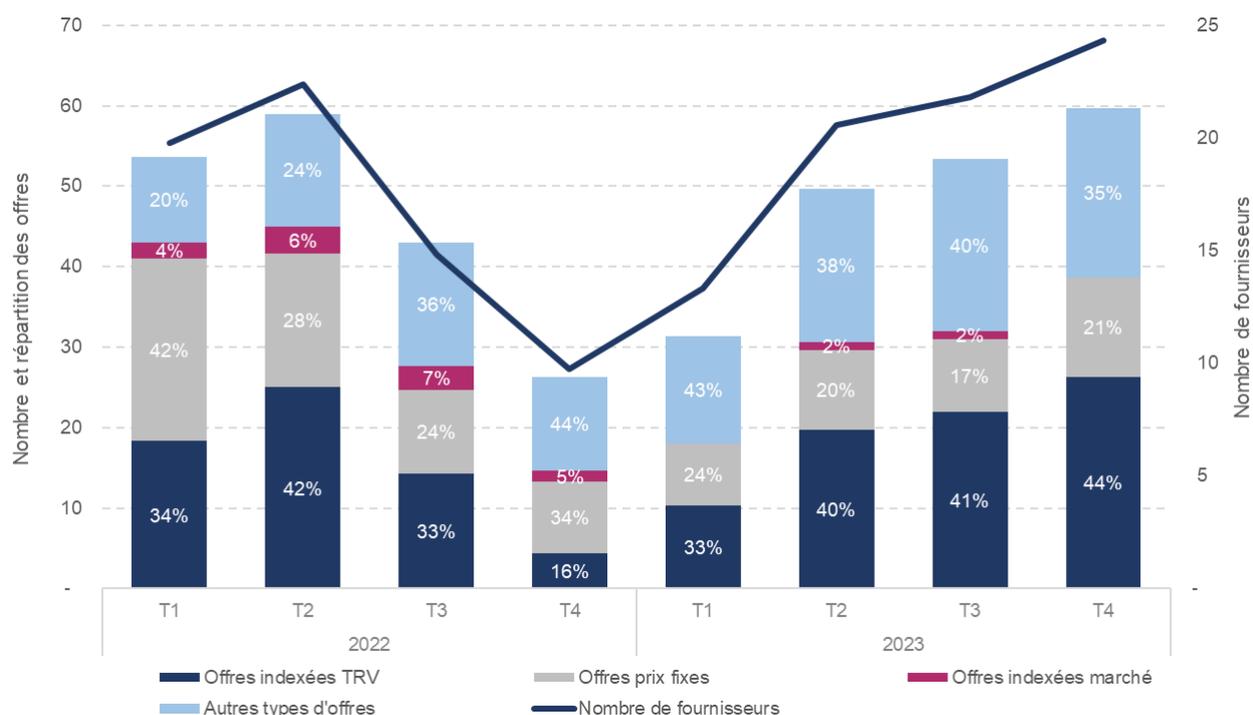
En 2023, plusieurs fournisseurs d'électricité ont vu leurs livraisons d'ARENH réduites voire totalement suspendues. Ces interruptions surviennent notamment lorsqu'un écart trop important est constaté par la CRE entre les prévisions de consommation du portefeuille du fournisseur fournies lors du guichet et les consommations réelles. Au cours de 2023, 7 fournisseurs ont ainsi vu leur livraison d'ARENH suspendue totalement ou partiellement dont 3 au quatrième trimestre 2023.

Les volumes suspendus correspondent à environ 17,8 MWh.

### 3.7. Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel

La période de crise a entraîné une diminution du nombre d'offres disponibles pour les nouvelles souscriptions pour les consommateurs résidentiels (T3 2022 à T1 2023). A partir du T2 2023 le nombre d'offres disponibles se rapproche de la situation d'avant crise. Depuis le T4 2022, la part des offres indexées TRVE augmente progressivement, ce qui s'explique en partie par la définition du bouclier tarifaire.

Figure 9 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC



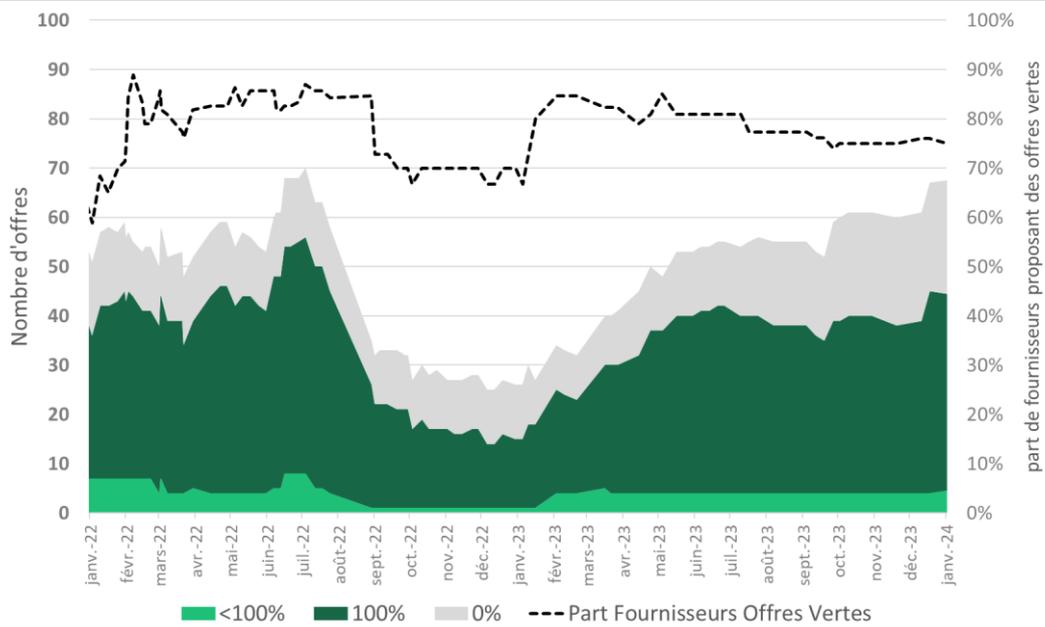
*Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe bleu foncé). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.*

Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

Au cours du troisième trimestre, 24 fournisseurs en moyenne ont proposé 60 offres de fourniture d'électricité différentes, 44 % de ces offres étaient indexées sur le TRV et 21 % à prix fixe.

La crise a également eu un impact sur la part d'offres pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine (offres « vertes »). La part de fournisseurs proposant des offres vertes se situait à 79% en moyenne sur les 3 premiers trimestres de 2022 avant de descendre à 69% sur le T4 2022. La forte augmentation du nombre d'offres en 2023 a entraîné une hausse du nombre d'offres vertes sur le marché, cependant, la part de fournisseurs proposant des offres vertes décroît progressivement de 85% à 75% au T4 2023.

Figure 10 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC

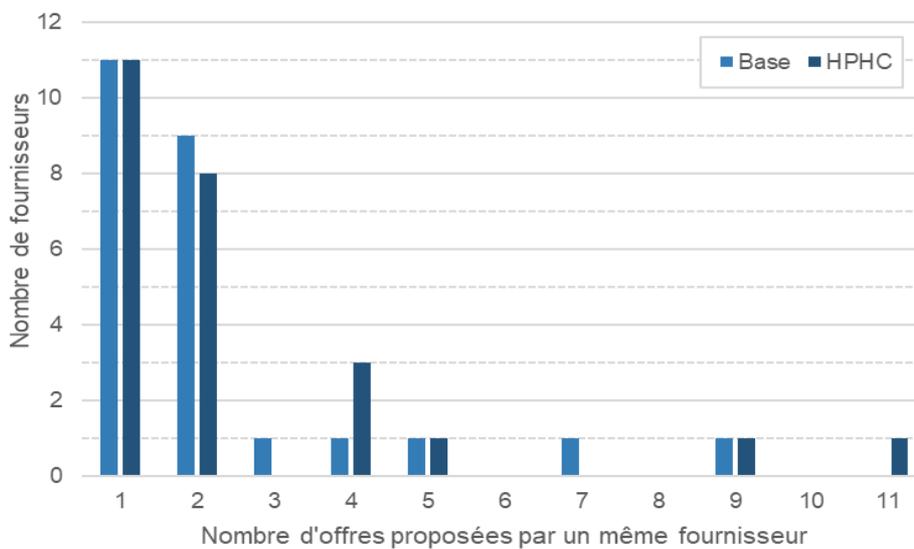


Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

A fin décembre 2023, 40 offres sur 67 étaient couvertes, en partie ou totalement, par des garanties d'origine renouvelables. Environ 75 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur proposait alors au moins une offre verte.

Peu de fournisseurs proposent plusieurs offres différentes pour un consommateur résidentiel, qu'il souhaite une offre « base » ou une offre « heures pleines/heures creuses ». Ainsi, rares sont les fournisseurs qui proposent plusieurs formats d'offres à un consommateur donné (prix fixe, prix variable, durée d'engagement du fournisseur, etc.).

Figure 11 : Répartition du nombre d'offres par fournisseur au mois de décembre 2023



Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

*Guide de lecture* : Au mois de décembre 2023, 8 fournisseurs proposaient 2 offres différentes pour un consommateur souhaitant une offre « Heures Pleines/Heures Creuses » et 1 seul proposait 3 offres différentes pour un consommateur souhaitant une offre « Base ». La majorité des fournisseurs proposaient seulement 1 ou 2 offres différentes à un client souhaitant une offre « Base ».

## 4. Analyse en dynamique

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T4 2023	T3 2023	T4 2023	T3 2023
Ventes brutes totales	<b>1 406 000</b>	1 519 000	<b>144 000</b>	116 000
<i>Dont ventes brutes TRV</i>	<b>327 000</b>	368 000	<b>47 000</b>	34 000
► Fournisseurs historiques	<b>662 000</b>	816 000	<b>83 000</b>	68 000
► Fournisseurs alternatifs	<b>744 000</b>	703 000	<b>61 000</b>	48 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	<b>52,9 %</b>	46,3 %	<b>42,4 %</b>	41,4 %
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes hors TRV	<b>69,0%</b>	61,1%	<b>62,9%</b>	58,5%
<i>Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.</i>				

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

## 4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 12 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel

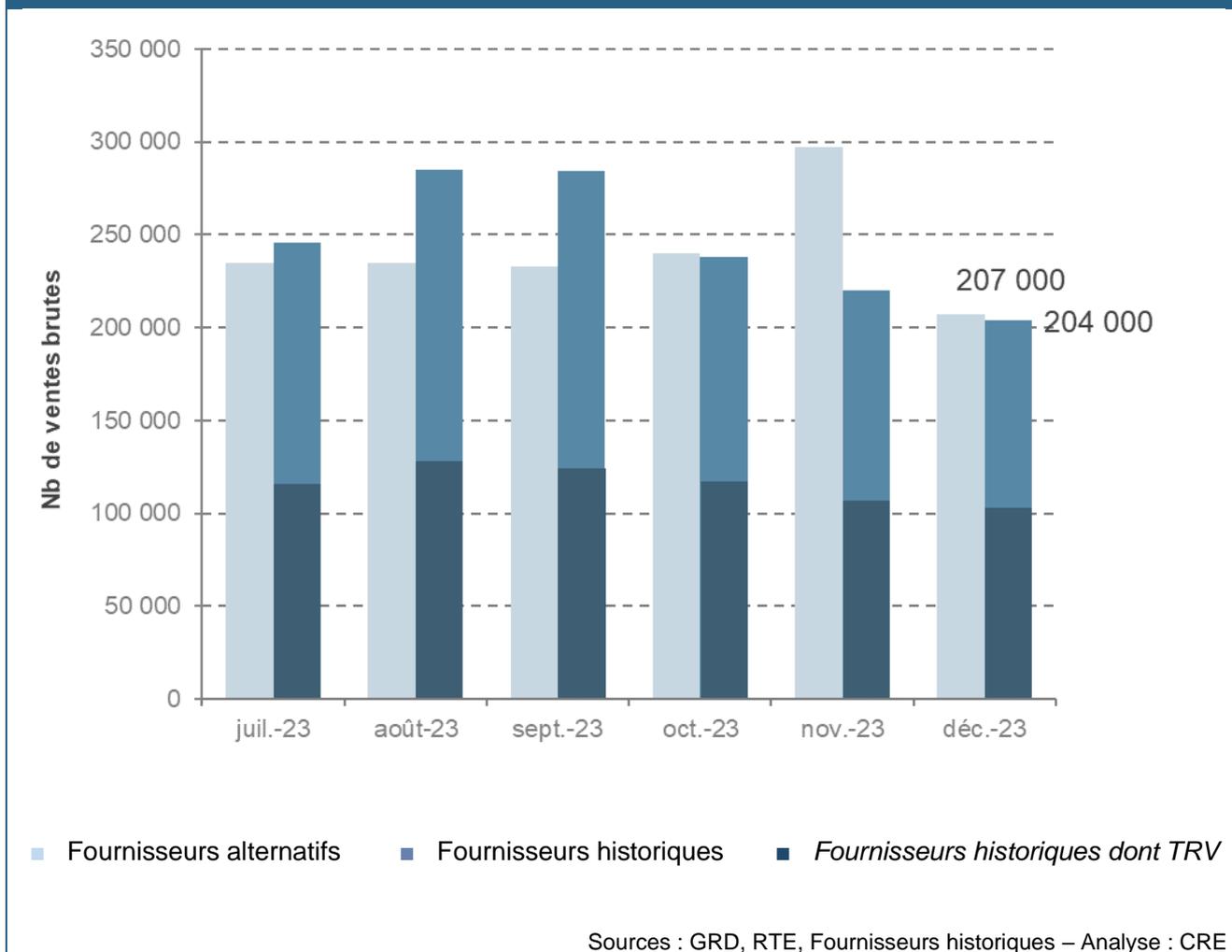
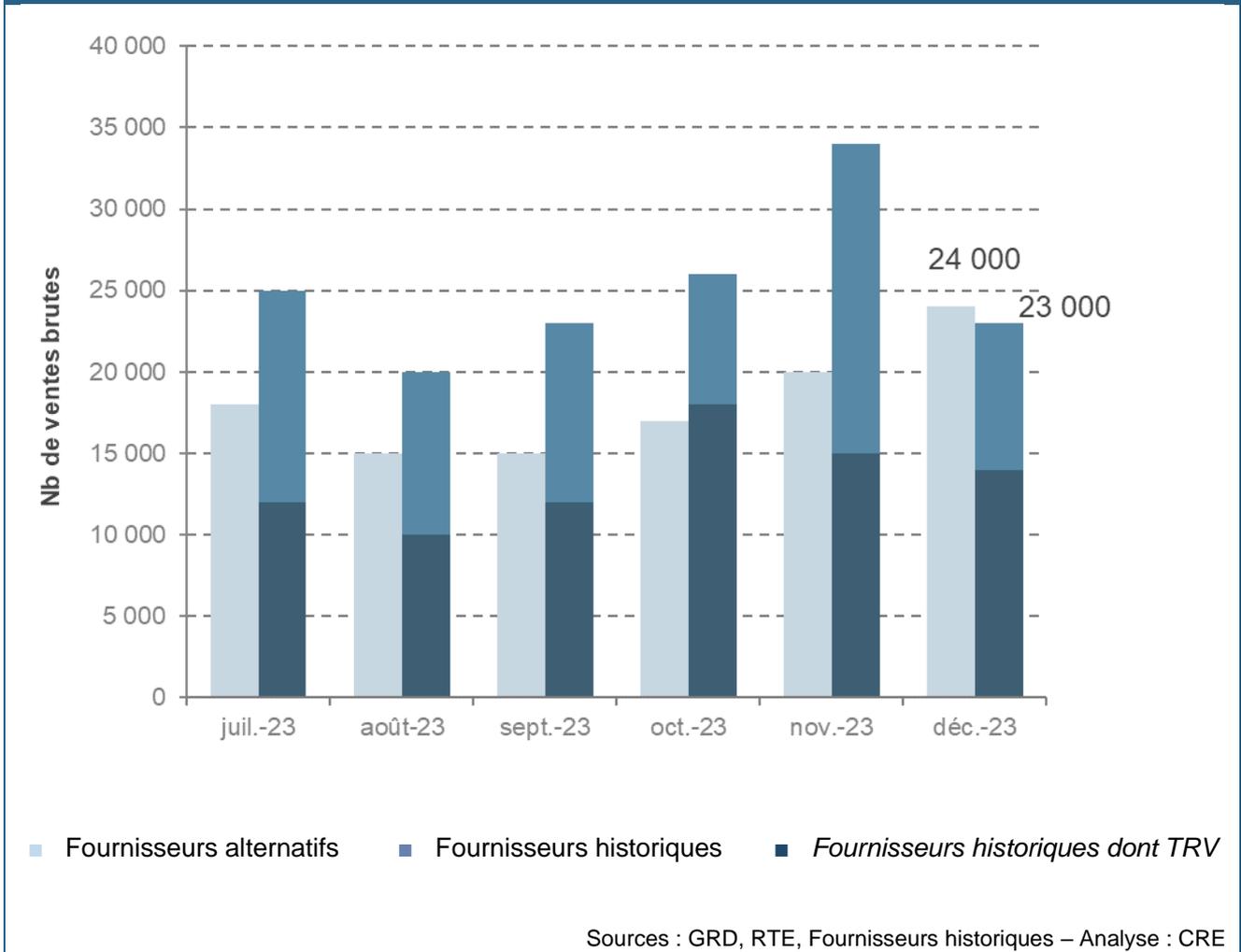
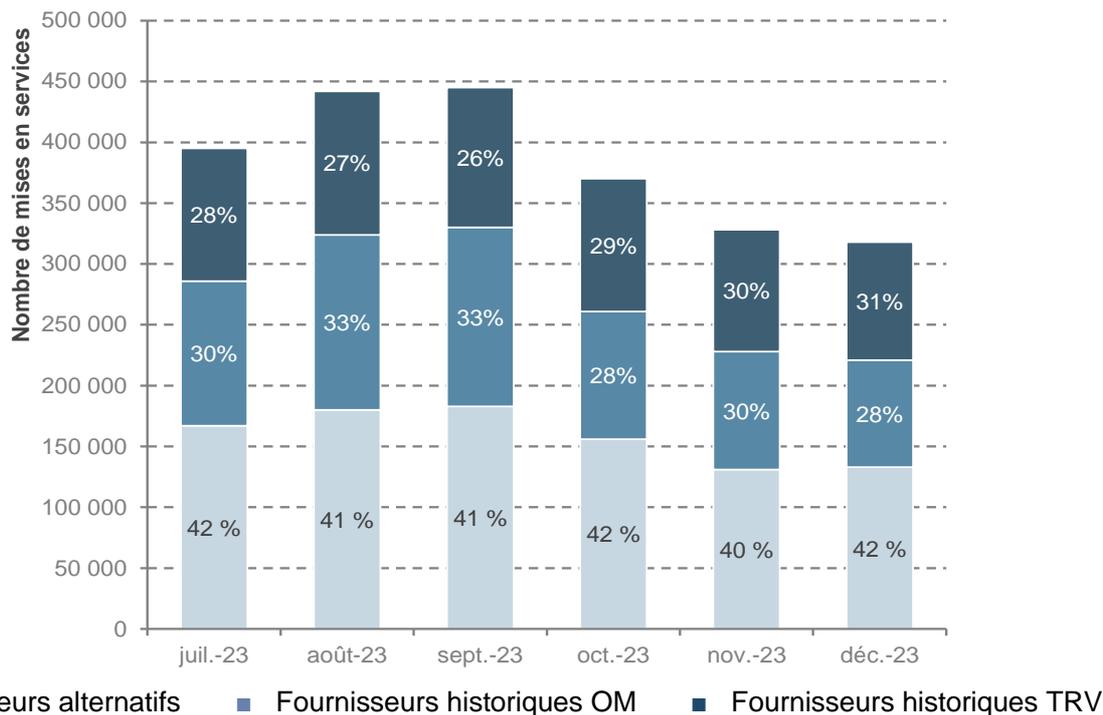


Figure 13 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



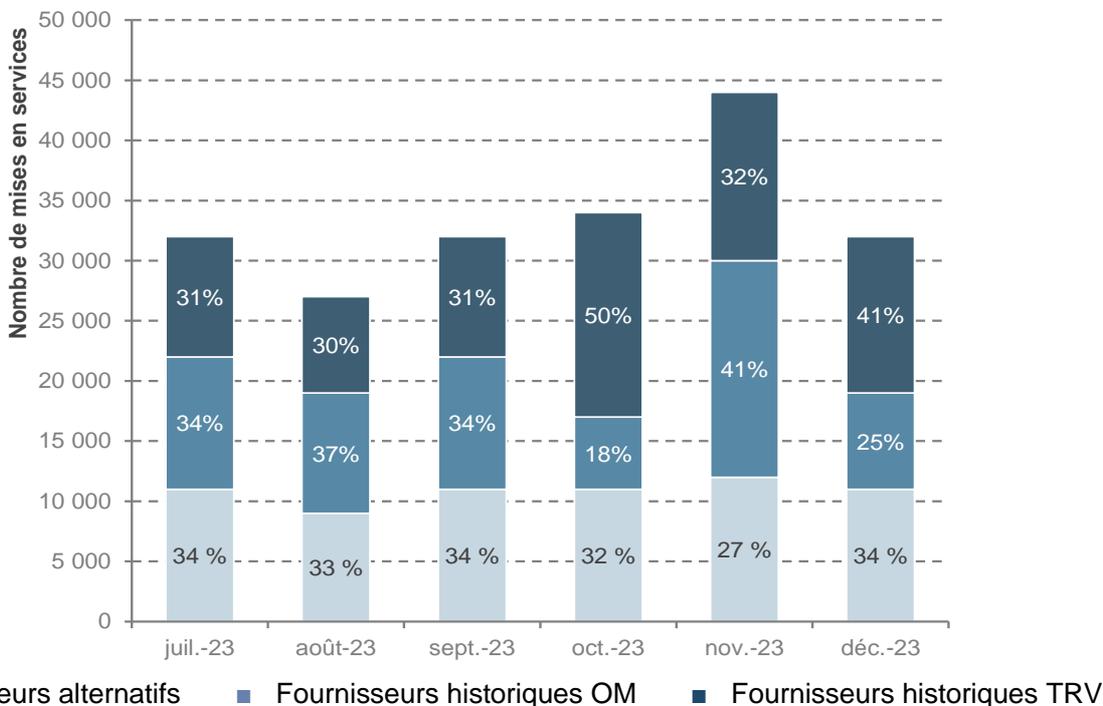
Les graphiques suivants présentent le détail des mises en service d'une part et des changements de fournisseurs d'autre part.

Figure 14 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel



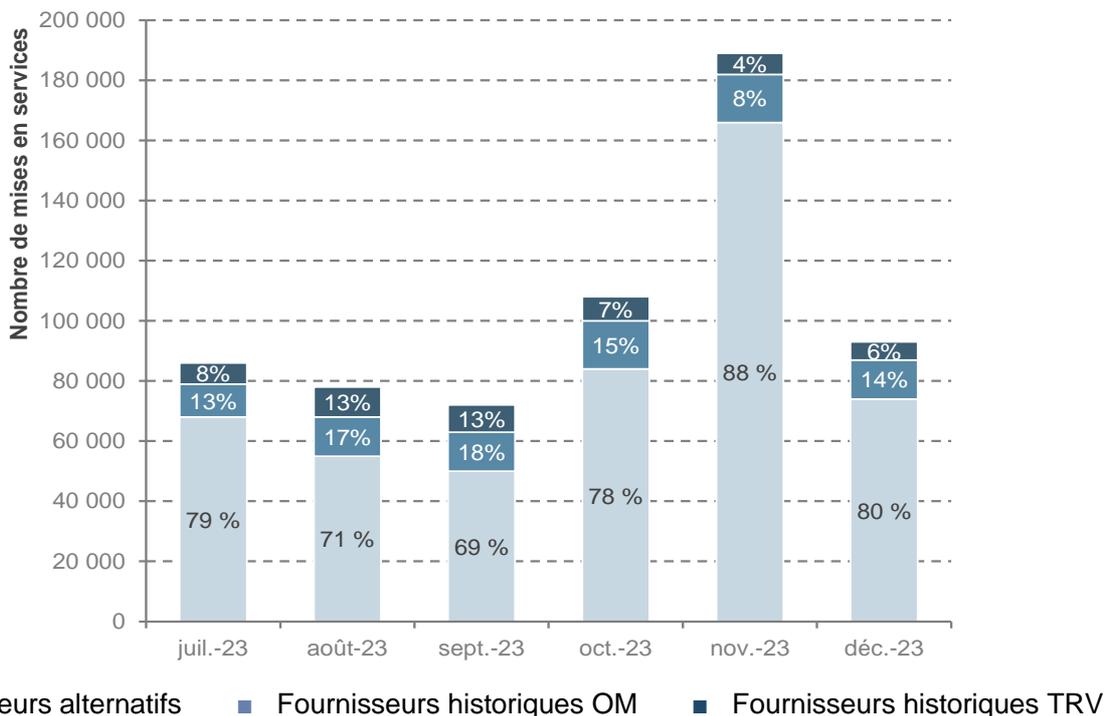
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 15 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



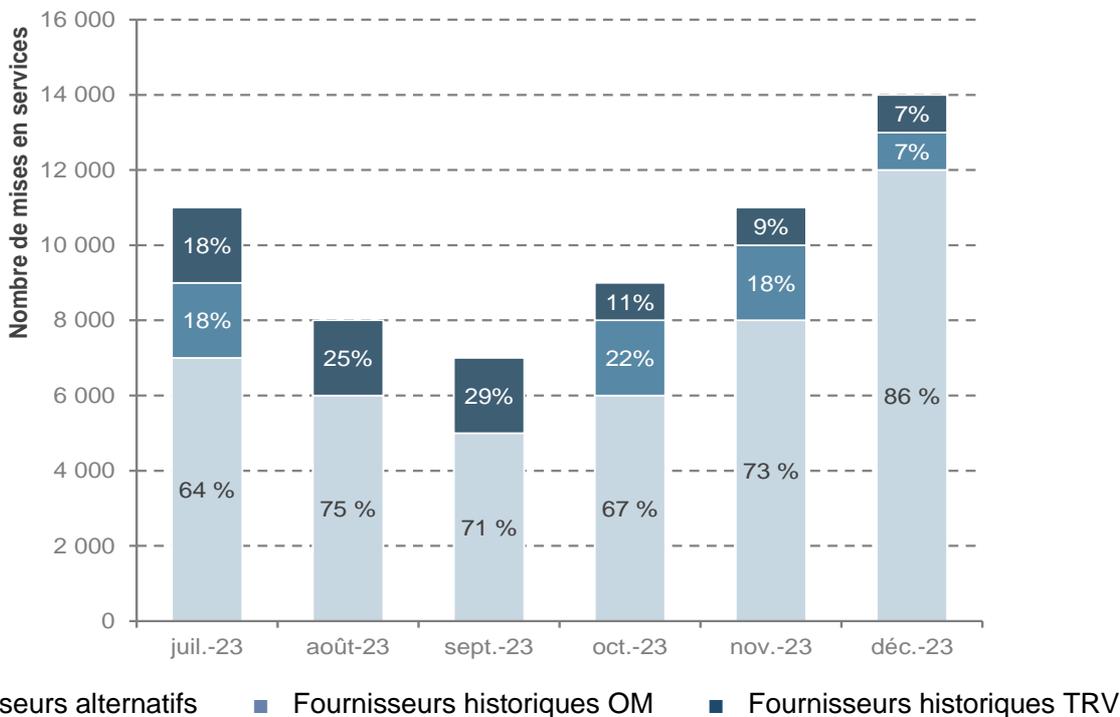
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 16 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 17 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

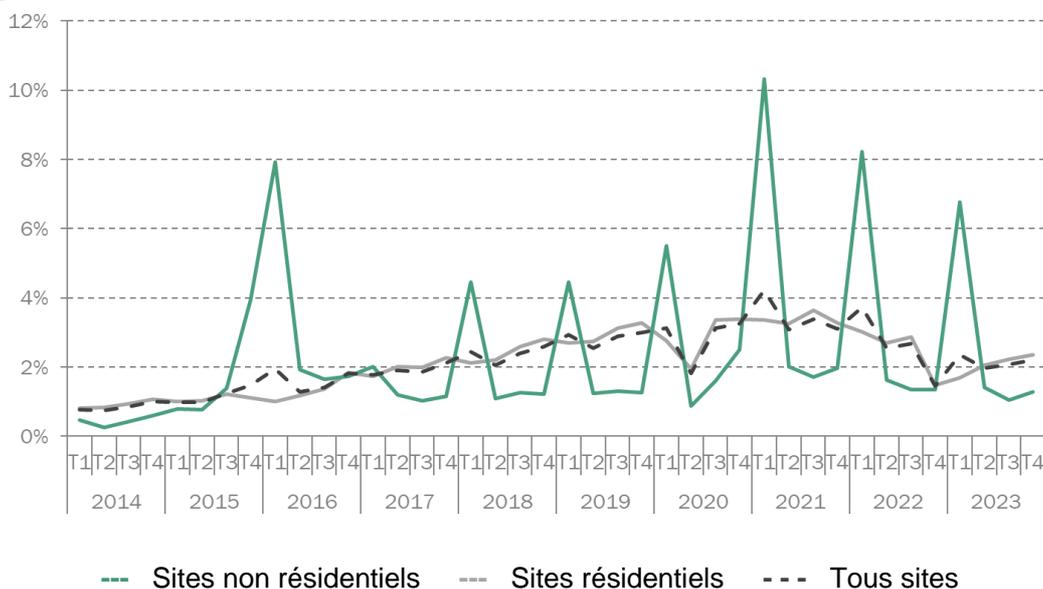
### 4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en service chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 18 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

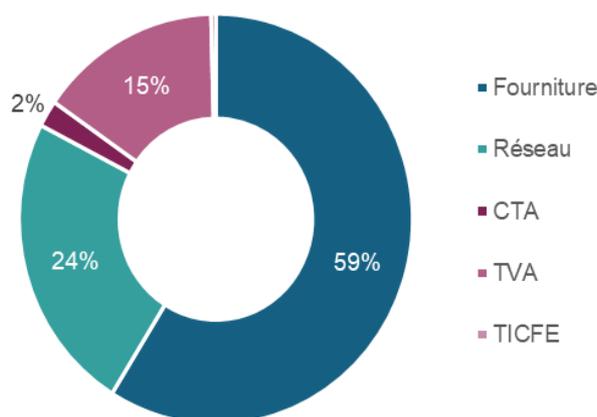
Exemple de lecture : au cours du quatrième trimestre 2023, 2,35% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

### 5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 19 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 décembre 2023



Source : Analyse CRE

#### Définitions

**Client type** : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

**Réseau** : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 6 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2021.

**Fourniture** : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

**CTA** : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

**TICFE** : La Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), est perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette au budget de l'État.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la valeur de la TICFE a été ramenée au seuil minimum prévu par la Directive européenne sur l'énergie soit 0,5 €/MWh pour les entreprises et 1 €/MWh pour les particuliers et assimilés.

## 5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 20 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2023

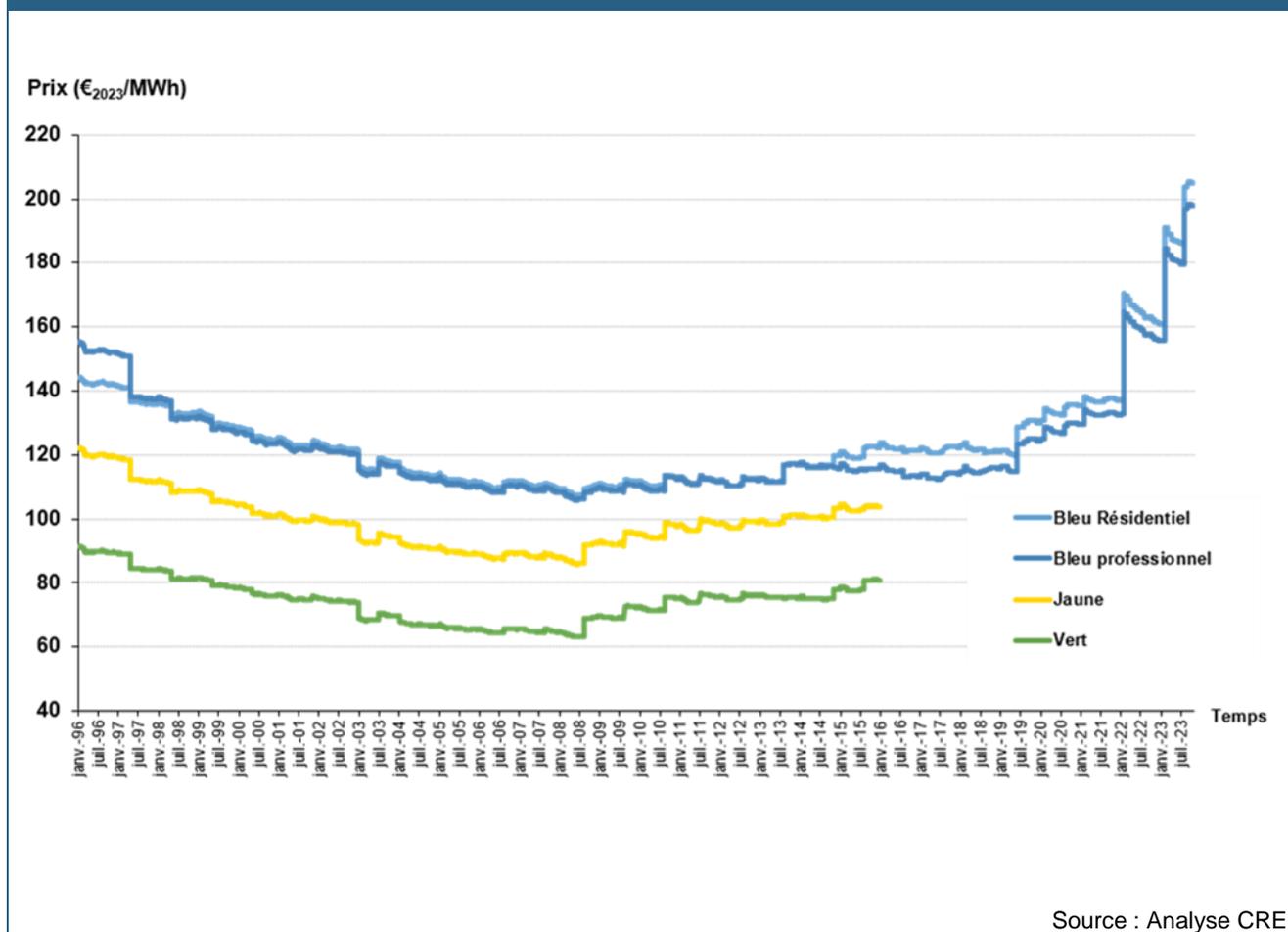


Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 <sup>er</sup> juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 <sup>er</sup> août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 <sup>er</sup> novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 <sup>er</sup> août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL QUATRIEME TRIMESTRE 2023

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
1 <sup>er</sup> août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 <sup>er</sup> août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 <sup>er</sup> février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 <sup>er</sup> août 2018	- 0,5 %	+1,1%		
1 <sup>er</sup> juin 2019	+7,7 %	+7,7 %		
1 <sup>er</sup> août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%		
1 <sup>er</sup> février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %		
1 <sup>er</sup> août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %		
1 <sup>er</sup> février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %		
1 <sup>er</sup> août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%		
1 <sup>er</sup> février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**		
1 <sup>er</sup> février 2023	+20,00%**	+19,94%**		
1 <sup>er</sup> août 2023	+10,05%**	+10,04%**		

*\*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure*

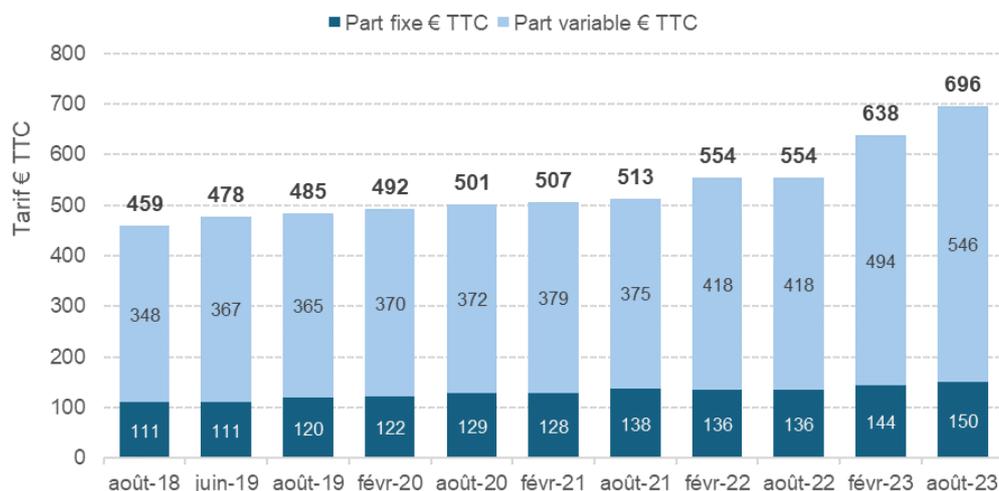
*\*\* L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de +4% TTC le 1<sup>er</sup> février 2022 , +15%TTC le 1<sup>er</sup> février 2023 et +10%TTC le 1<sup>er</sup> août 2023.*

Source : CRE

### 5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

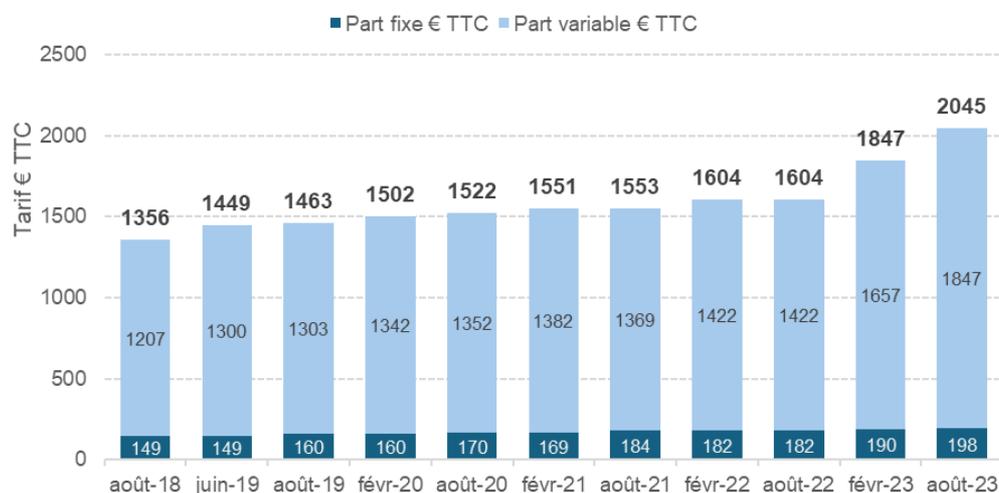
La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales<sup>4</sup> et la TVA.

Figure 21 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA



Source : CRE

Figure 22 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA



Source : CRE

<sup>4</sup> Les taxes locales, la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) et les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) n'existent plus ; la TDCFE ayant été intégrée à la CSPE/TICFE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et les TCFE ont été abrogées au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché:

- les tarifs réglementés de vente (TRV) ;
- les offres de marché :
  - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le tarif réglementé de vente, sur la référence de coûts d'approvisionnement sous-jacente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
  - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres présentent des prix du kWh et de l'abonnement hors taxes constants.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 décembre 2023 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes » sont celles pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine. Elles sont signalées par le symbole  dans les graphiques suivants.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres TRV,
- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur le TRV,
- les offres indexées sur d'autres produits de marché (comme mentionné ci-dessus) et
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les graphiques suivants considère comme offres à prix variables les offres indexées sur le TRV, sur d'autres produits et les autres évolutions.

Offres à prix variable

Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base

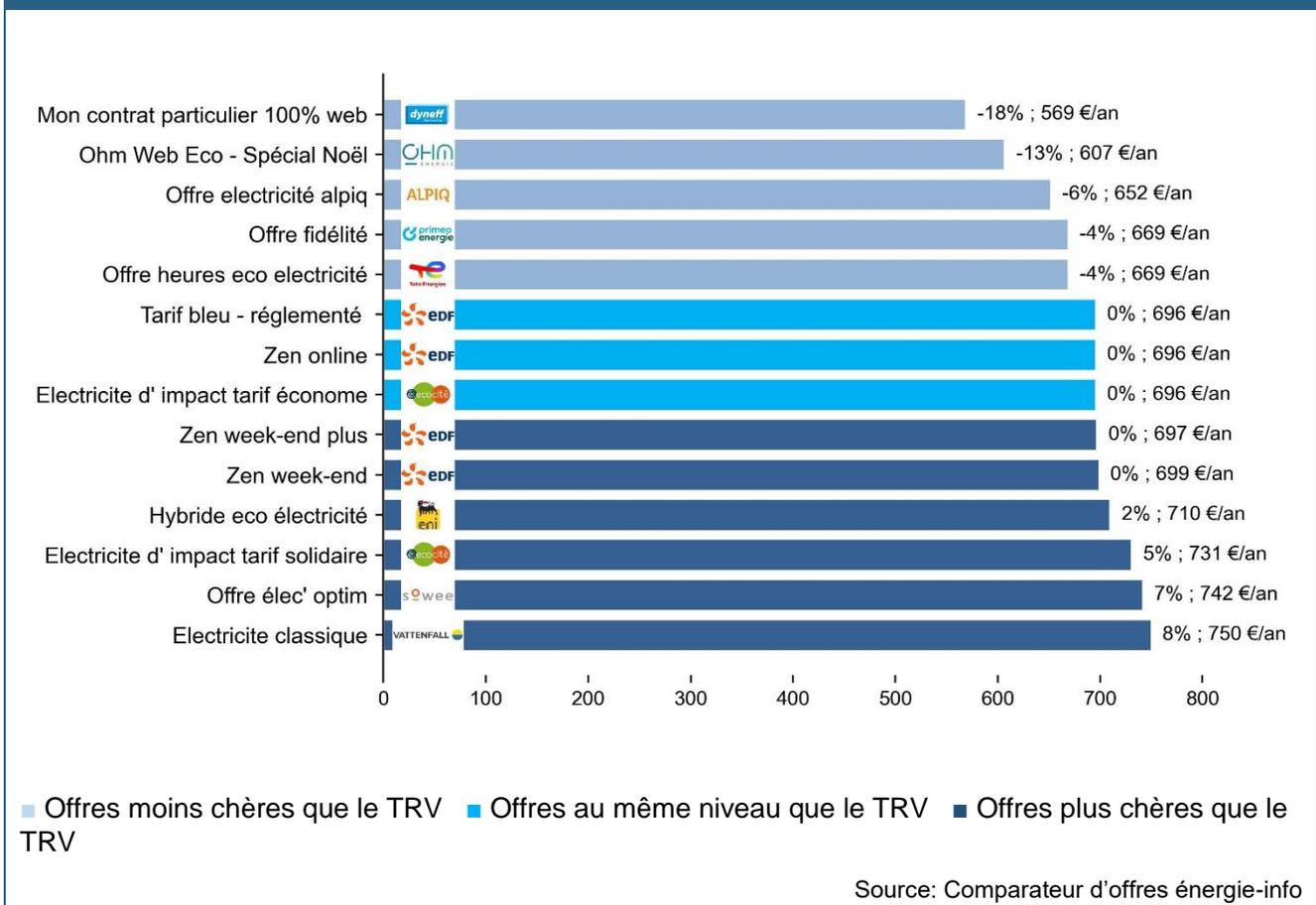
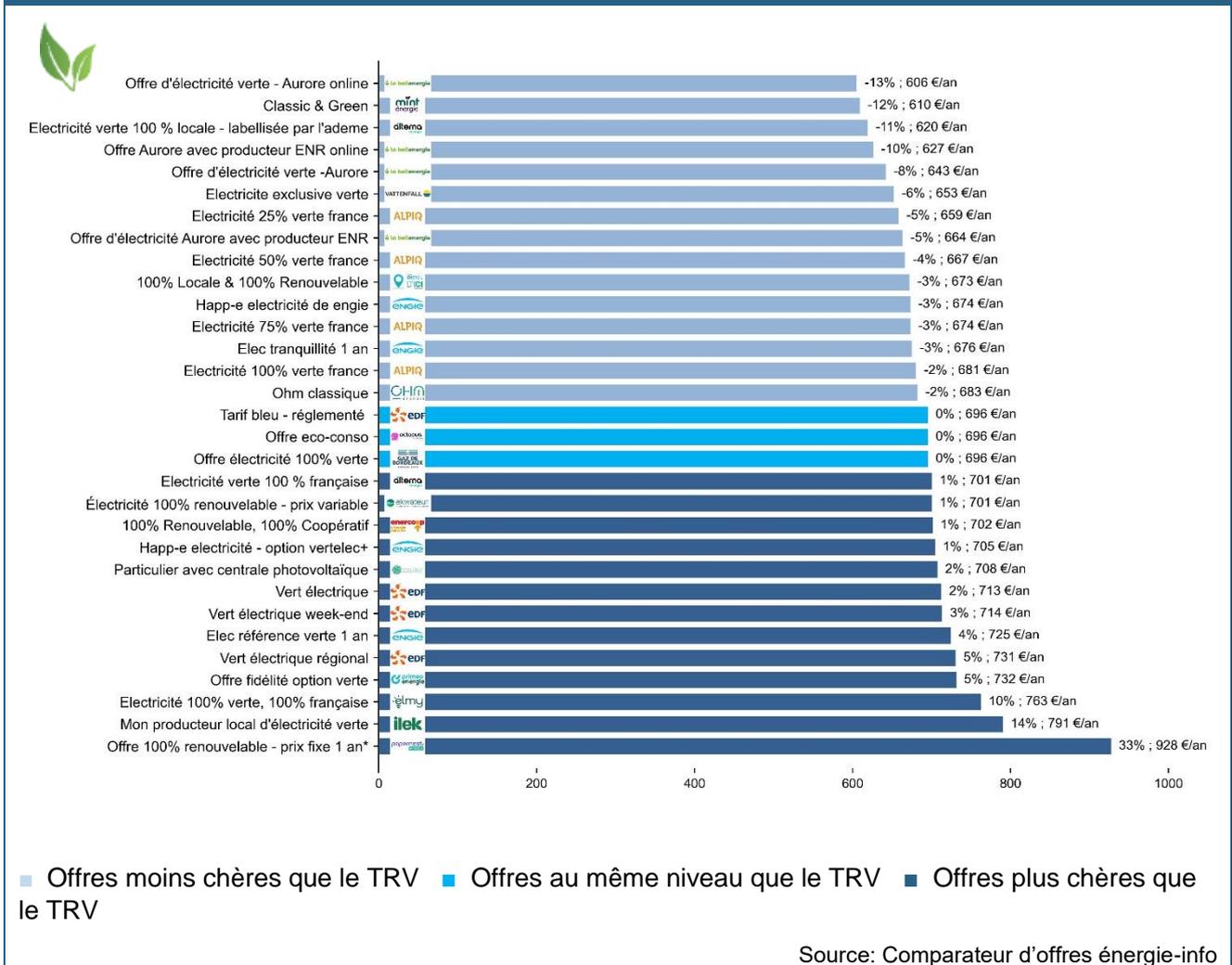


Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base



Exemple de lecture : L'offre Directe Base proposée par La Bellenergie au 18 décembre 2023 est 13 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

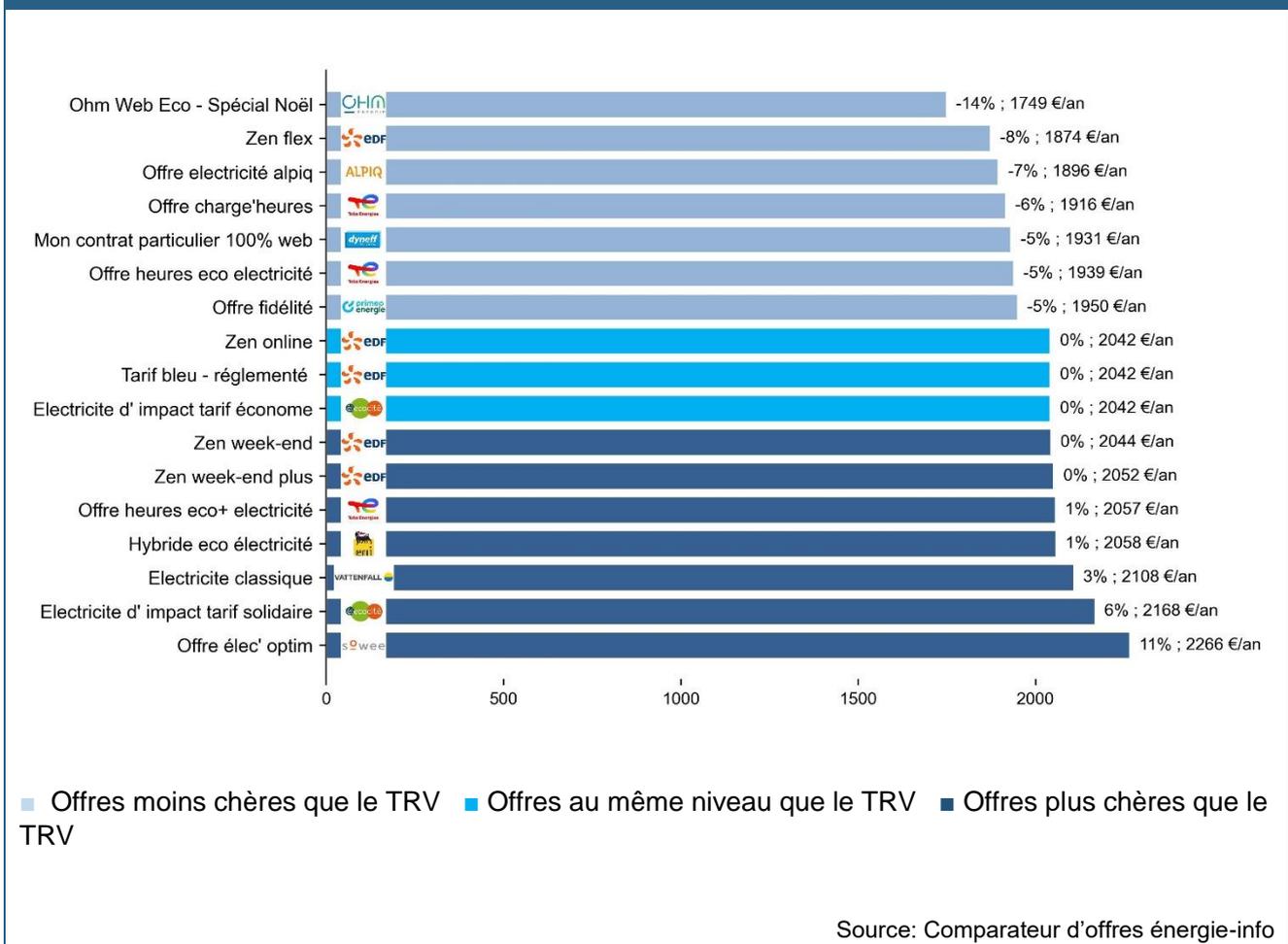
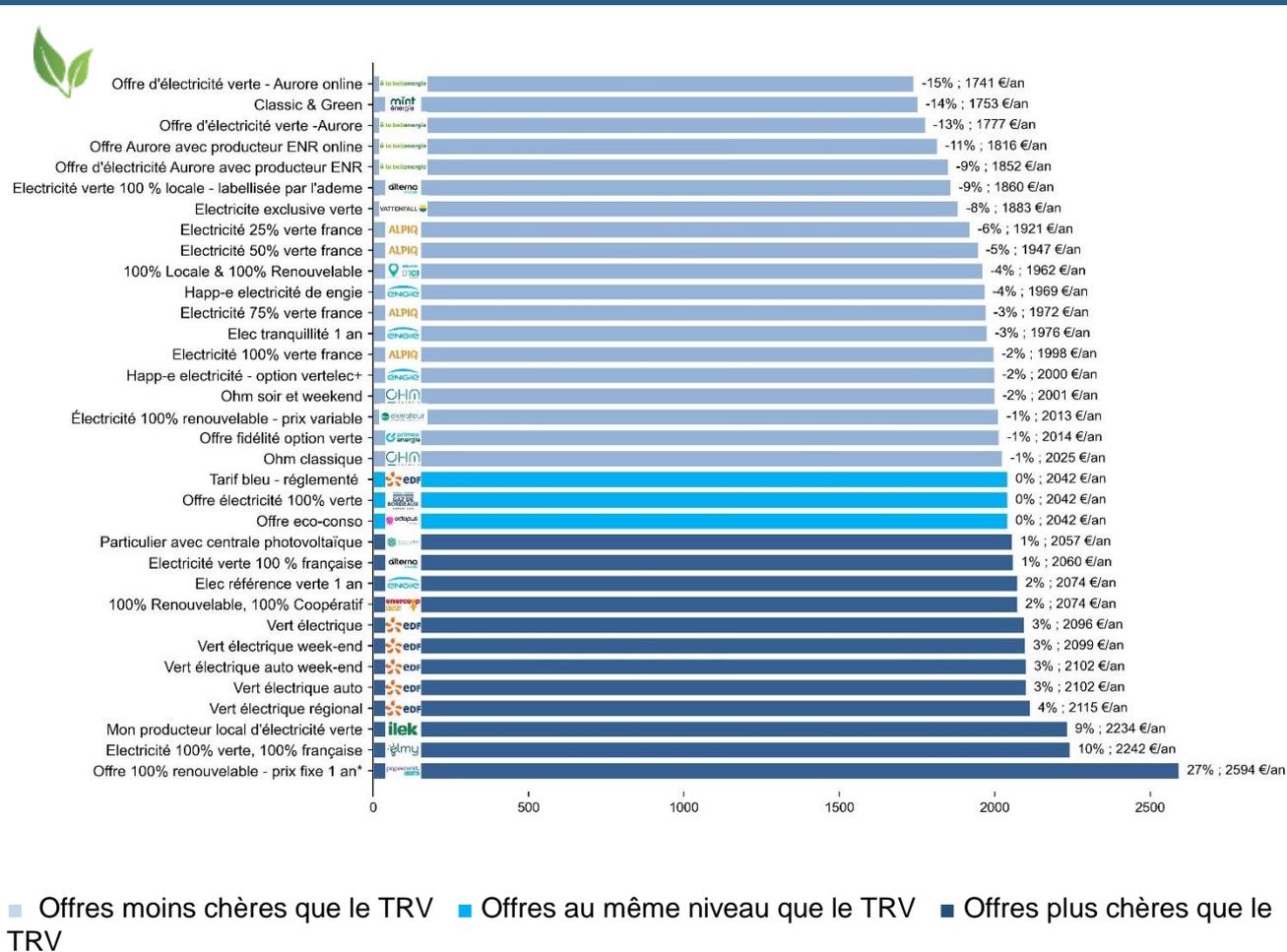


Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

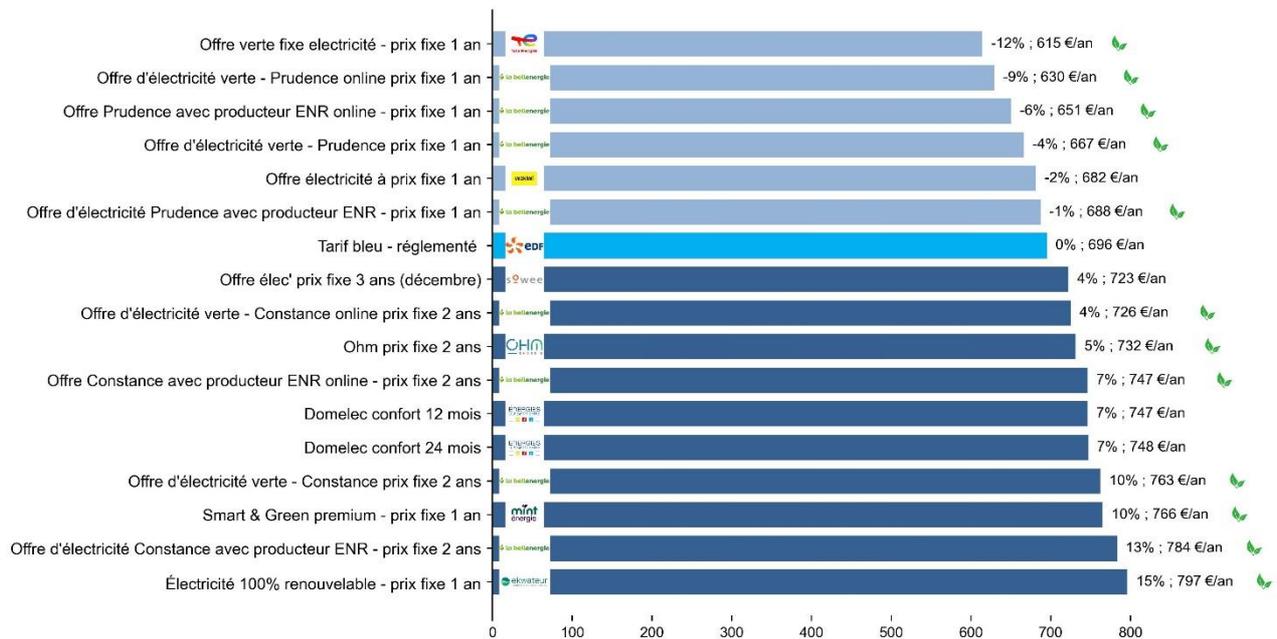


Source: Comparateur d'offres énergie-info

Offres à prix fixe

Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

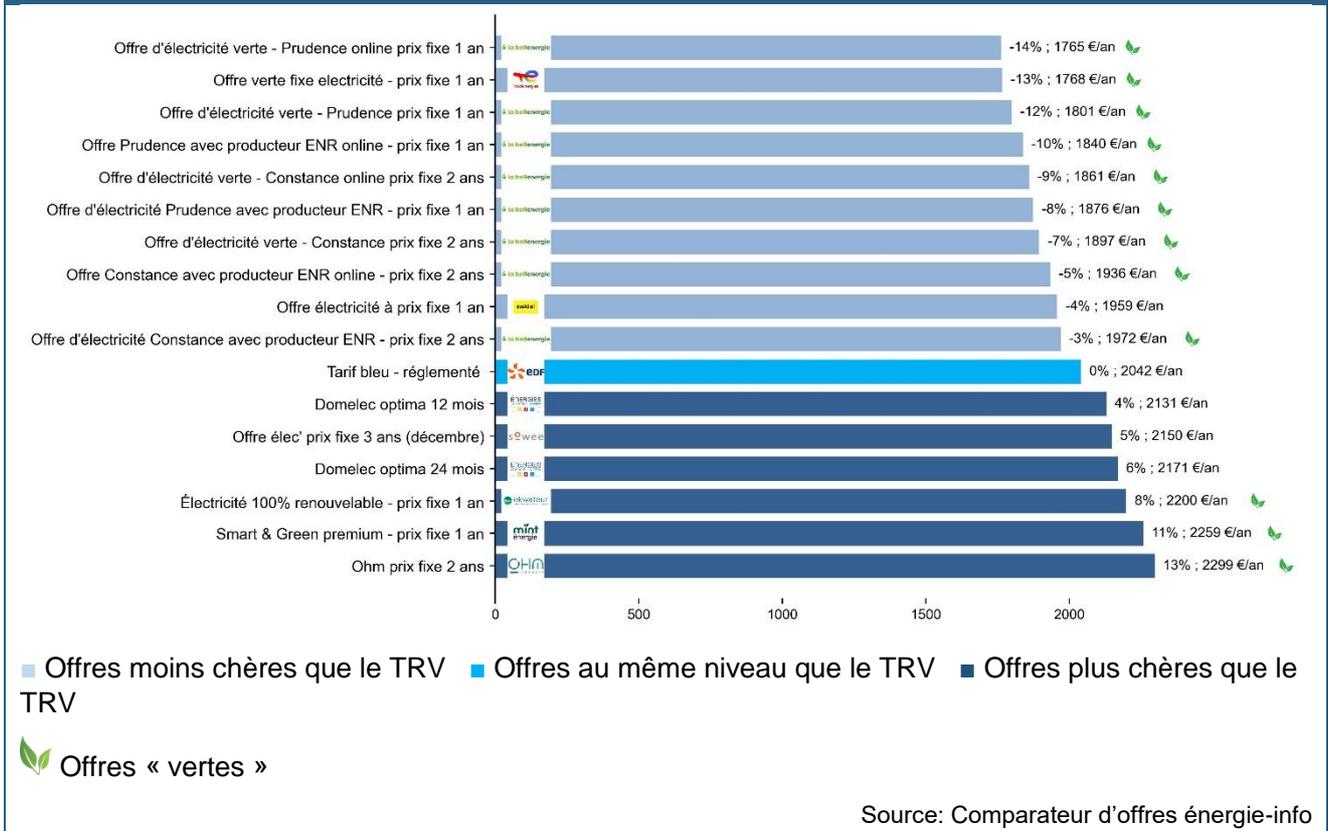


■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

🌿 Offres « vertes »

Source: Comparateur d'offres énergie-info

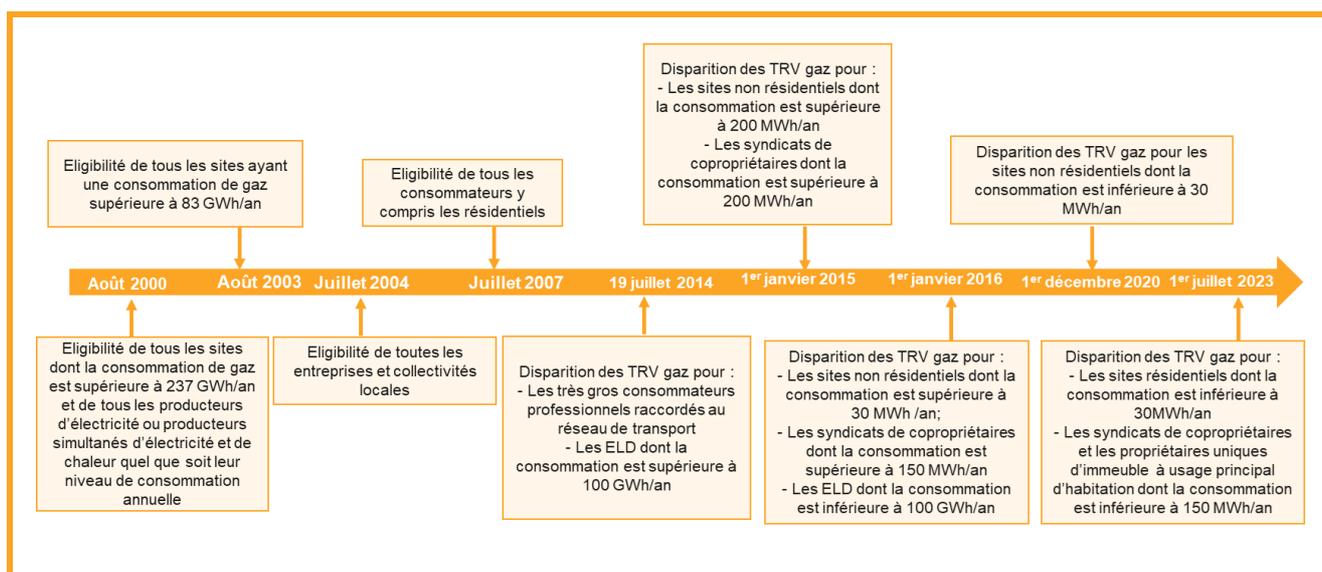
Figure 28 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC



## PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

### 1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz<sup>5</sup> a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représenté, au 31 décembre 2023, 11,18 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 386 TWh<sup>6</sup>.

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel. Les tarifs réglementés de vente de gaz pour les clients résidentiels ont disparu le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Greenalp) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

A compter de l'observatoire du T3 2023, la CRE opère un changement méthodologique sur les données de consommation annuelle qu'elle publie.

Les indicateurs excluent désormais les consommations de 18 centrales de production d'électricité à partir de gaz naturel (cycles combinés gaz et turbines à gaz). En effet la consommation de ces actifs est directement dépendante des conditions des marchés de gros de l'électricité et du gaz. Ils ne peuvent dès lors être considérés comme des consommateurs finaux « normaux ». Les cogénérations ne sont pas incluses dans les consommations des centrales électriques présentées ci-dessous.

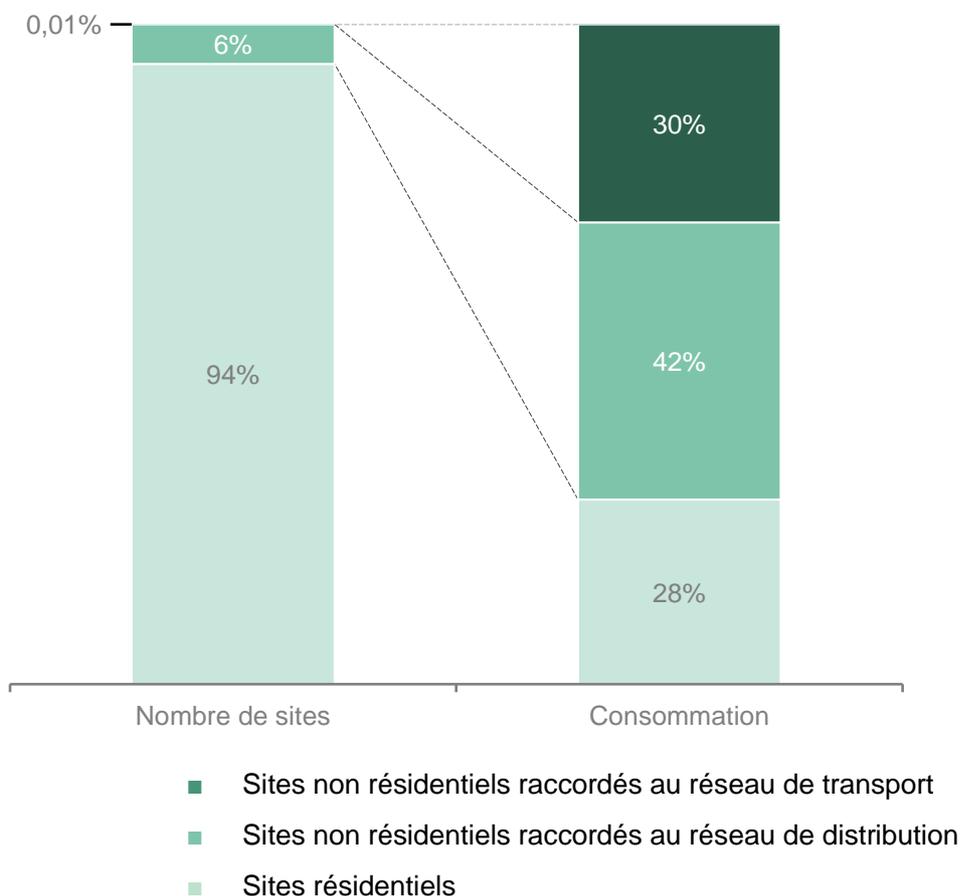
La consommation annuelle totale comprenant les centrales de production d'électricité à partir de gaz naturel s'élève à 446 TWh.

<sup>5</sup> Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

<sup>6</sup> Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 386 TWh de consommation annualisée.

## 2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 29 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

### 3. État des lieux

#### 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Au 30 septembre 2023	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Au 30 septembre 2023
Nombre total de sites	<b>10 538 000</b>	10 522 000	<b>642 000</b>	640 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	<b>10 538 000</b>	10 522 000	<b>642 000</b>	640 000
▶ Fournisseurs historiques	<b>5 908 000</b>	5 940 000	<b>266 000</b>	267 000
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>4 630 000</b>	4 581 000	<b>377 000</b>	374 000
Sites au tarif réglementé	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	<b>43,9 %</b>	43,5 %	<b>58,6 %</b>	58,4 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée

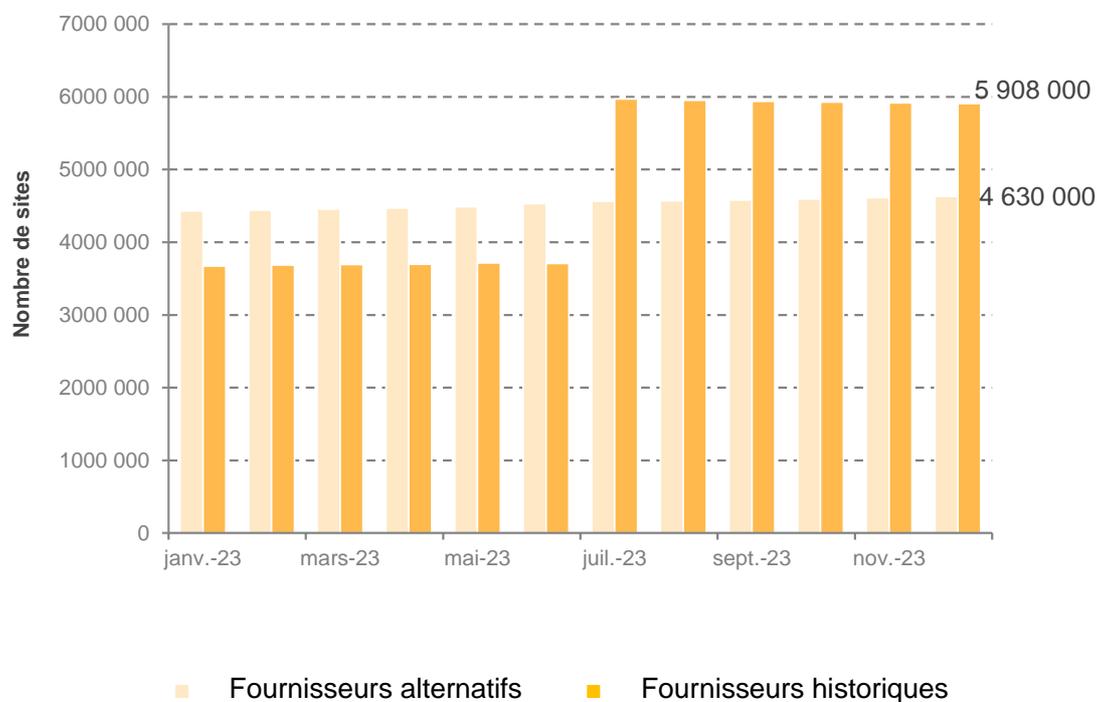
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Au 30 septembre 2023	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Au 30 septembre 2023
Consommation totale des sites	<b>106,4 TWh</b>	106,6 TWh	<b>280,3 TWh</b>	280,1 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	<b>106,4 TWh</b>	106,6 TWh	<b>280,3 TWh</b>	280,1 TWh
▶ Fournisseurs historiques	<b>62,7 TWh</b>	63,1 TWh	<b>77,9 TWh</b>	75,3 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>43,7 TWh</b>	43,5 TWh	<b>202,3 TWh</b>	204,8 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	<b>0 TWh</b>	0 TWh	<b>0 TWh</b>	0 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	<b>41,1 %</b>	40,8 %	<b>72,2 %</b>	73,1 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles

### 3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

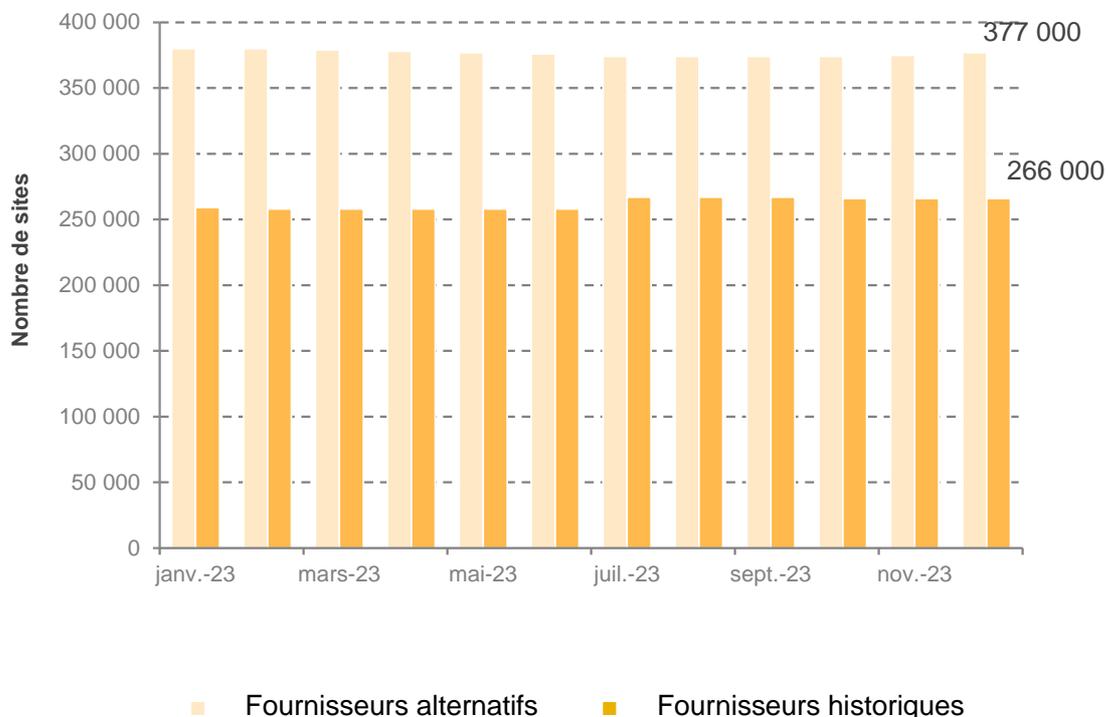
Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

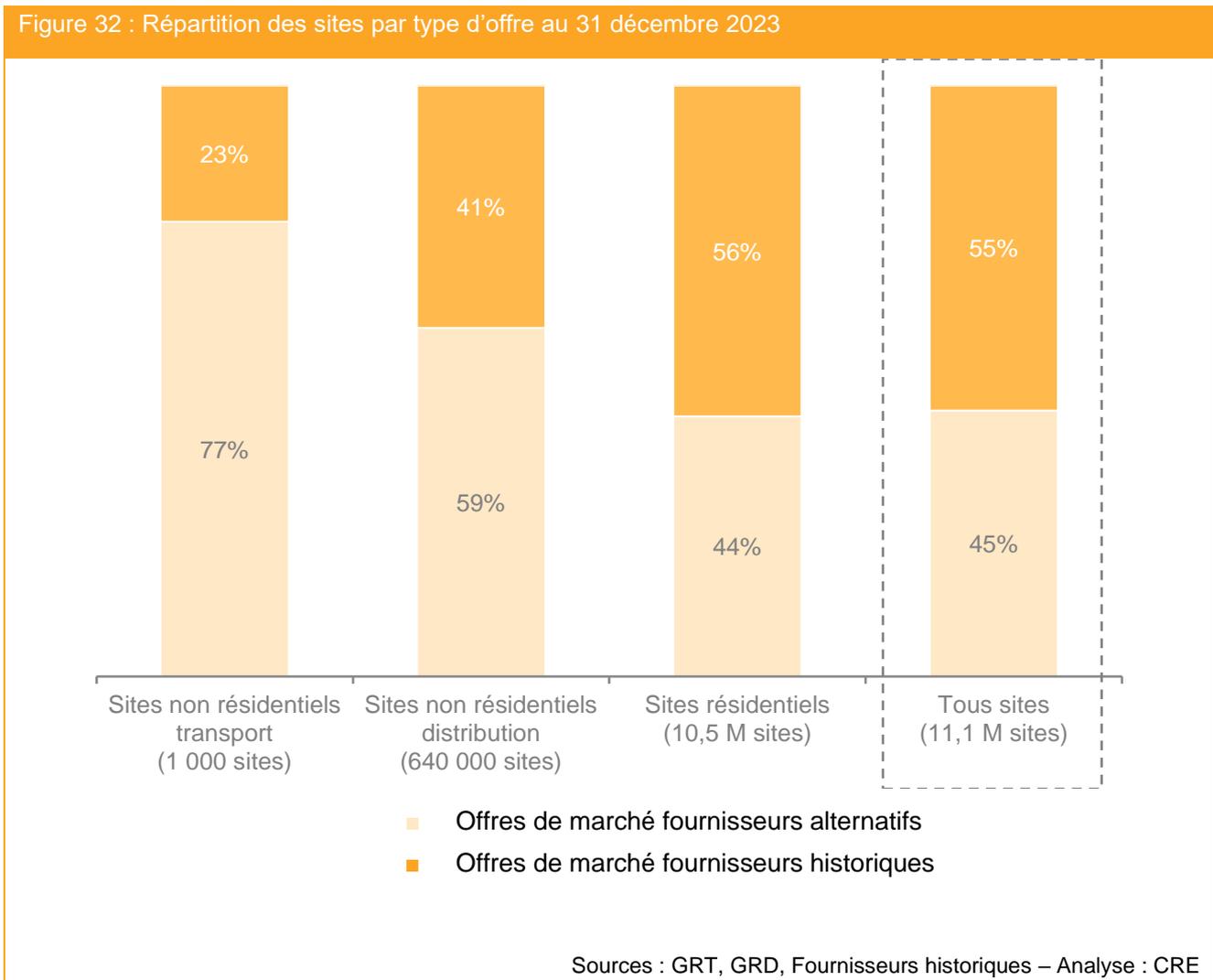
Au 31 décembre 2023, sur 10 538 000 sites en offre de marché, 4 630 000 ont un contrat auprès d'un fournisseur alternatif. Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2023. L'ensemble des clients en offre de bascule chez les fournisseurs historiques sont comptabilisés comme des sites en offre de marché.

Figure 31 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché

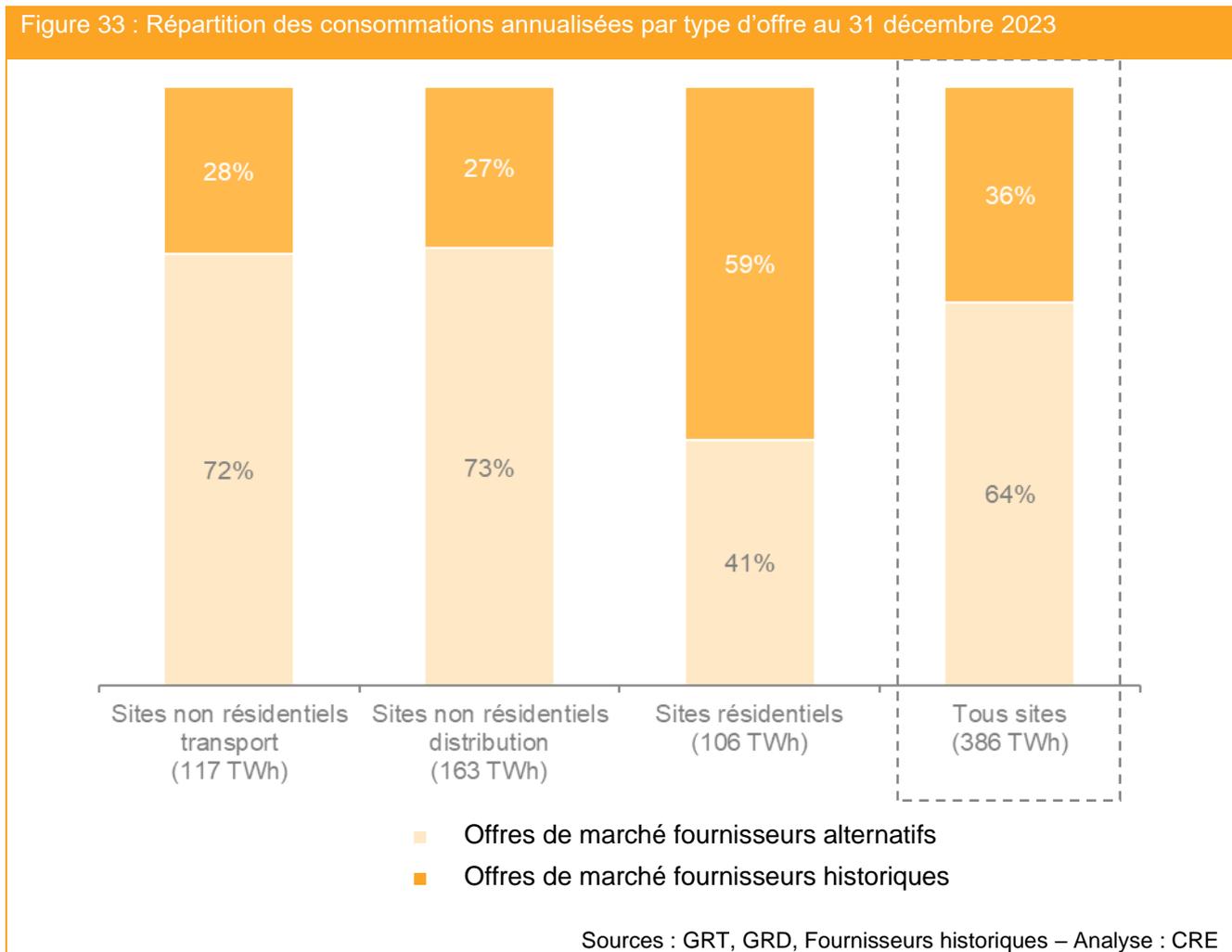


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

### 3.3. Parts de marché



Au 31 décembre 2023, l'ensemble des sites consommateurs de gaz naturel sont en offre de marché, dont 45% auprès d'un fournisseur alternatif.

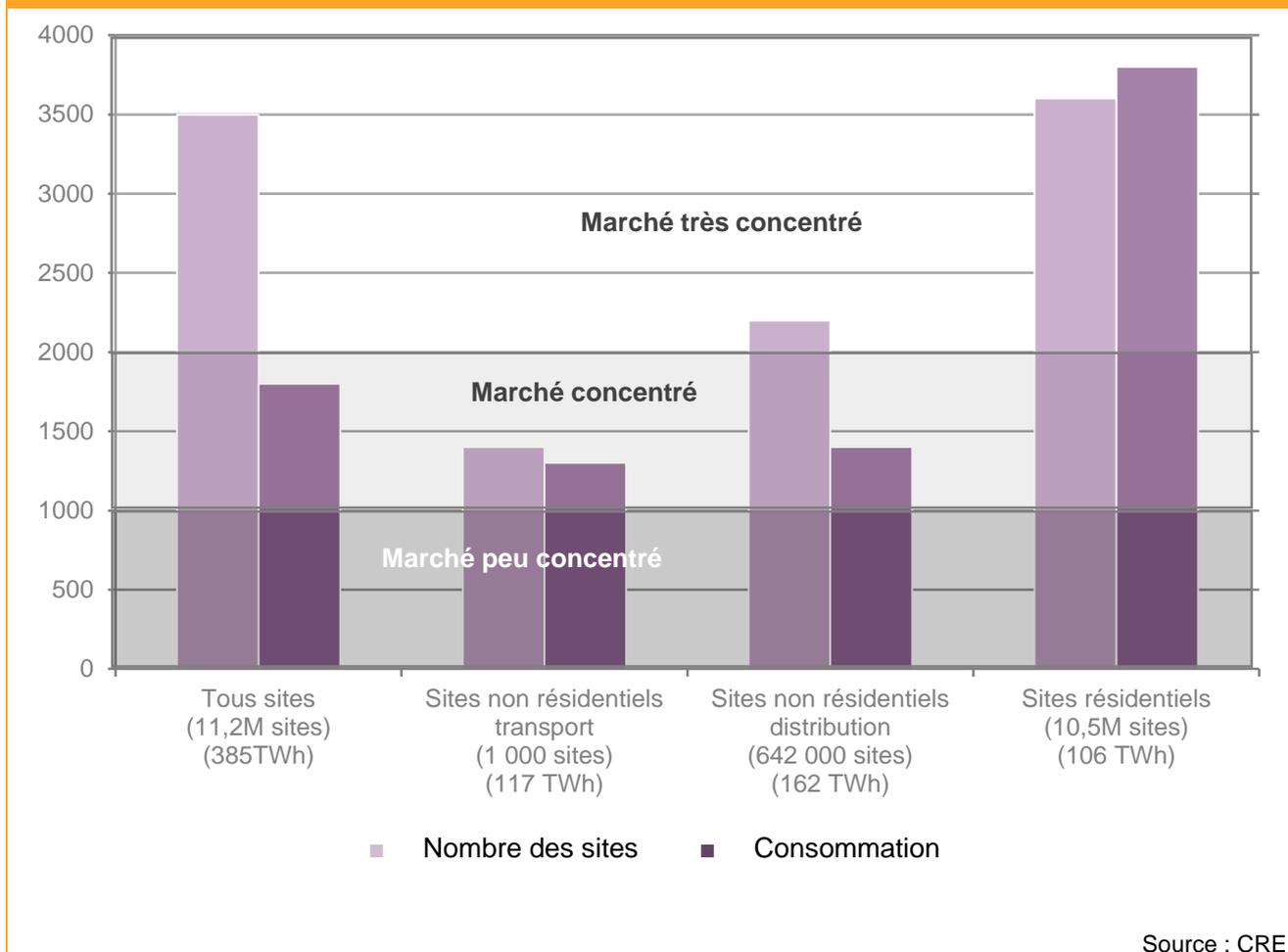


Au 31 décembre 2023, la totalité des consommations de gaz naturel est fournie au travers d'offres de marché, dont 64% par les fournisseurs alternatifs.

### 3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>7</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 décembre 2023.

Figure 34 : Indice HHI par segment de marché

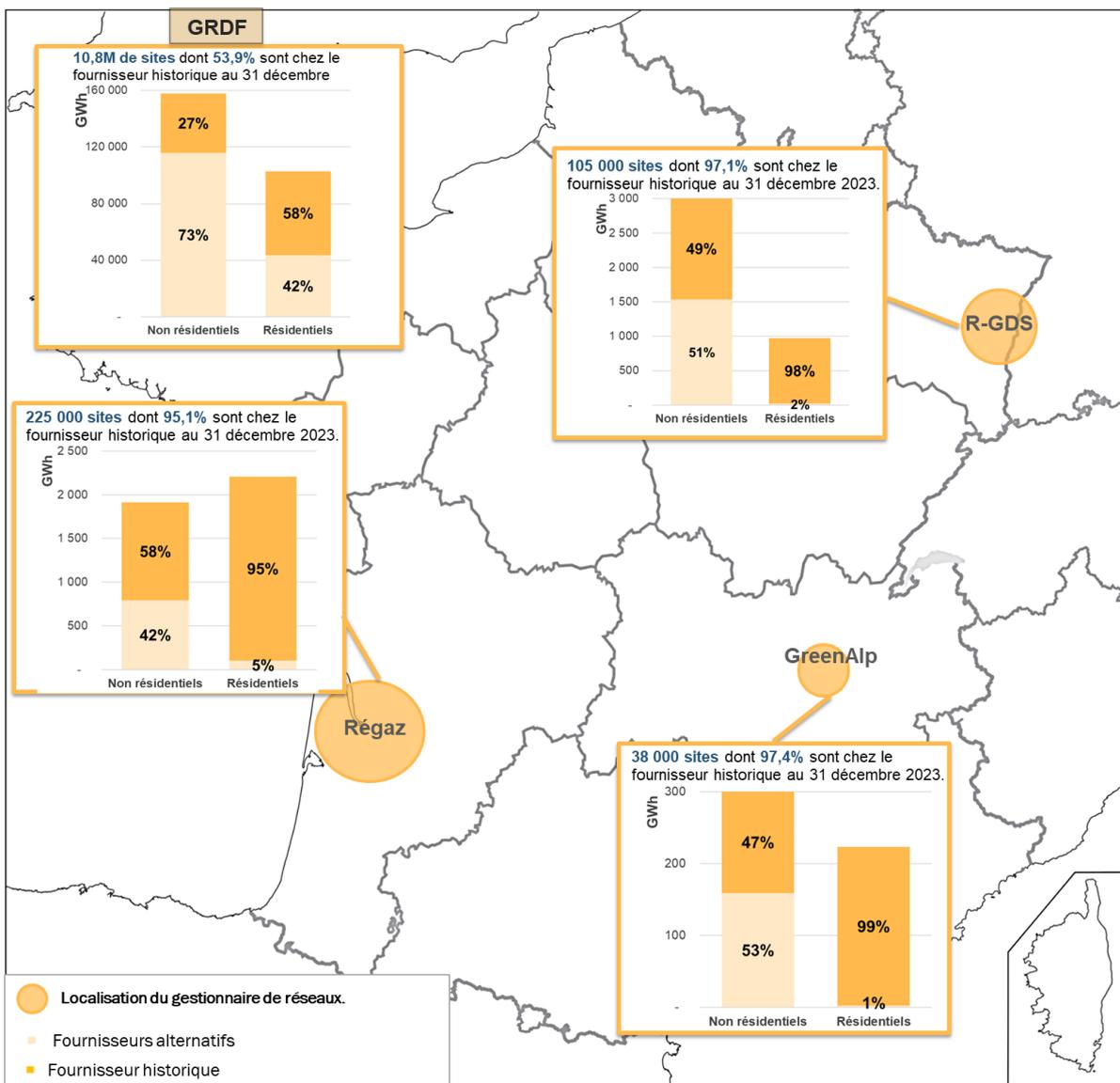


<sup>7</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

### 3.5. Etat de la concurrence sur les zones des Entreprises Locales de Distribution (ELD)

Le graphique ci-dessous repose sur les données envoyées par les trois principales zones gérées par une entreprise locale de distribution : R-GDS, GreenAlp et Régaz, correspondant respectivement aux zones de dessertes historiques des fournisseurs : ES-Strasbourg, Gaz et Electricité de Grenoble et Gaz de Bordeaux. Entre 95% et 97% des sites présents sur les zones des entreprises locales de distribution sont rattachés au fournisseur historique de la zone, contre 54% sur la zone GRDF. Le marché est davantage ouvert à la concurrence chez les consommateurs dits « haut de portefeuille ». Les fournisseurs alternatifs représentent en effet 42% des consommations sur la zone Régaz, 51% sur la zone R-GDS, et 53% sur la zone Green Alp.

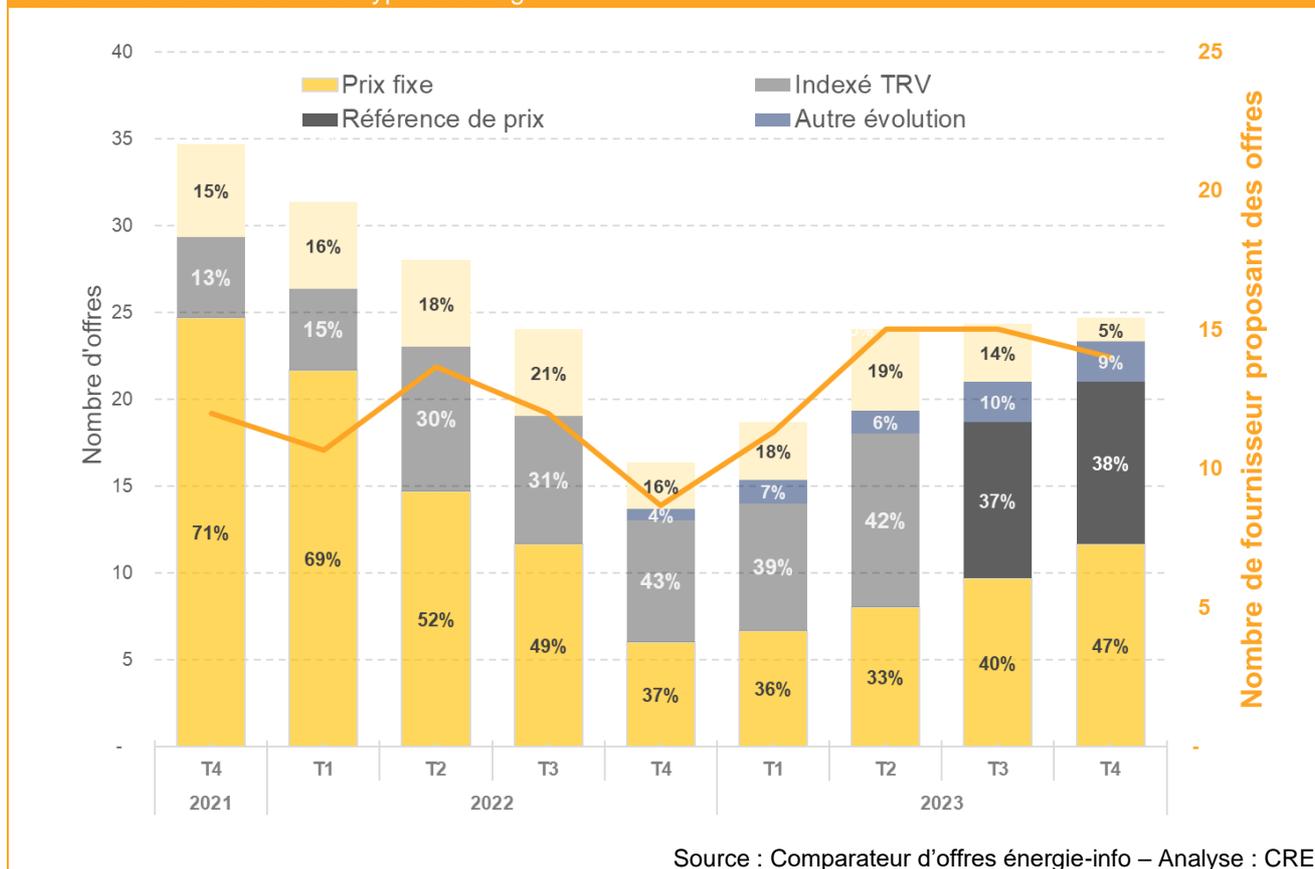
Figure 35 : Répartition des parts de marché sur les principales zones de desserte des ELD



Source : GRD

### 3.6. Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel

Figure 36 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage

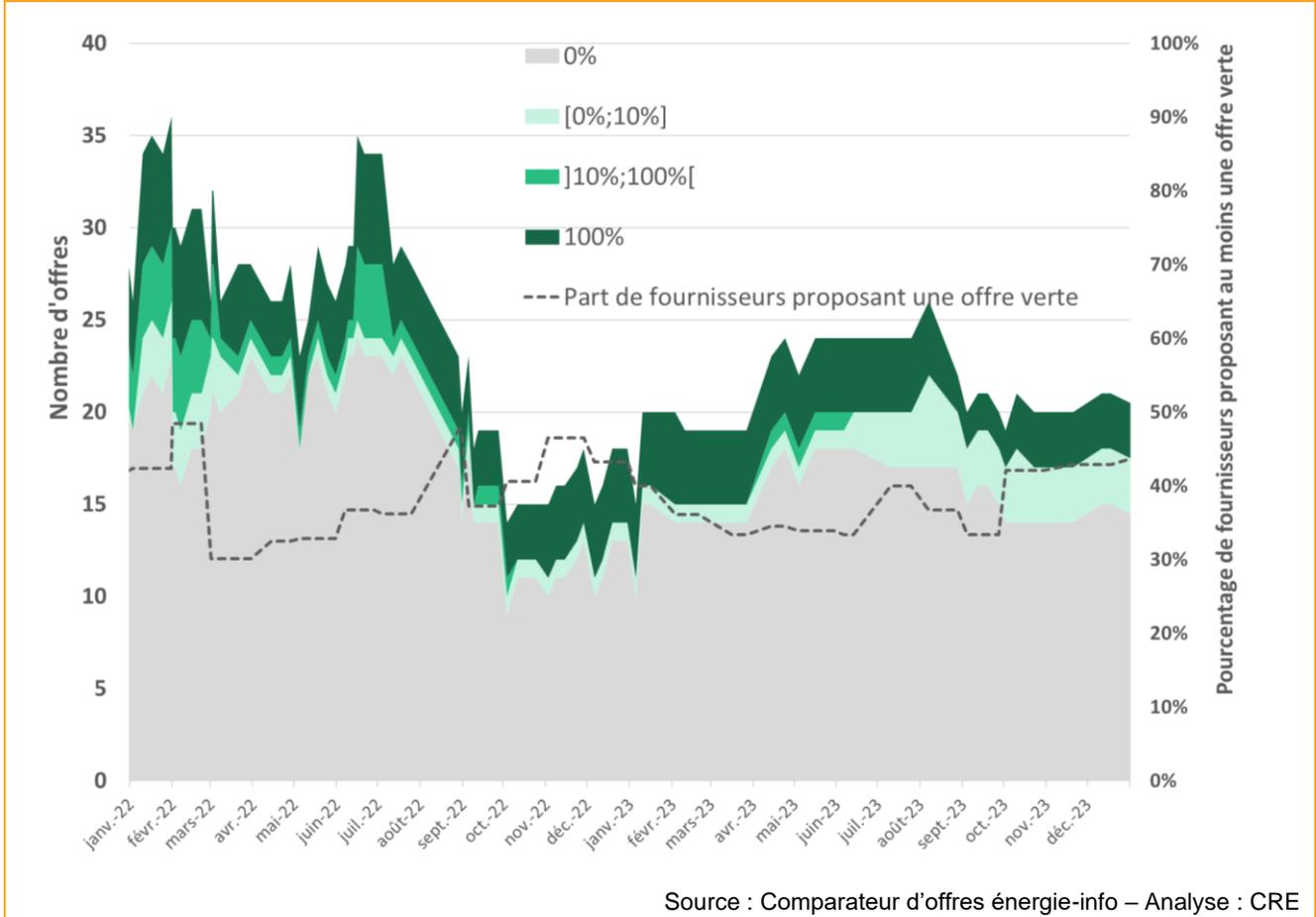


Au cours du quatrième trimestre, 14 fournisseurs en moyenne ont proposé 25 offres de fourniture de gaz naturel différentes. Parmi ces offres, 47% étaient des prix fixes, et 38% étaient indexées au prix repère de gaz naturel publié<sup>8</sup> par la CRE.

Dans la continuité du troisième trimestre 2023, la détente des prix de gros de gaz naturel a permis le retour d'offre à prix fixe compétitives à destination des consommateurs résidentiels.

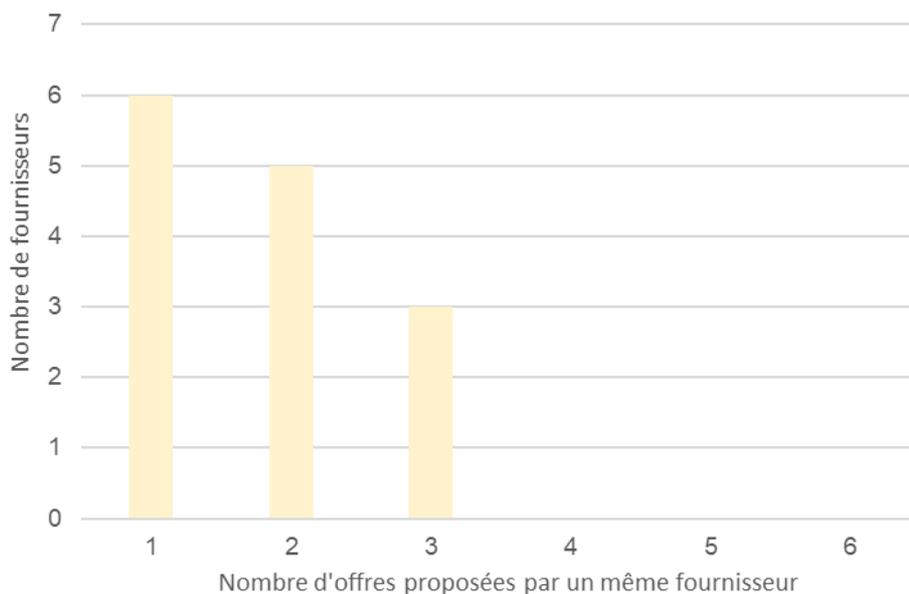
<sup>8</sup> L'indexation de ces offres peut être sur l'ensemble des briques du prix repère (abonnement et/ou part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>)

Figure 37 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte



A fin décembre 2023, en moyenne 7 offres de fourniture sont couvertes partiellement et 3 offres en intégralité par des garanties d'origine renouvelables. Cela représente environ 43% des fournisseurs présents sur le site du comparateur à cette date.

Figure 38 : Répartition du nombre d'offre par fournisseur au mois de décembre 2023



Source : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

Guide de lecture : Au mois de décembre 2023, 5 fournisseurs proposaient 2 offres différentes pour un consommateur résidentiel de gaz naturel.

## 4. Analyse en dynamique

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

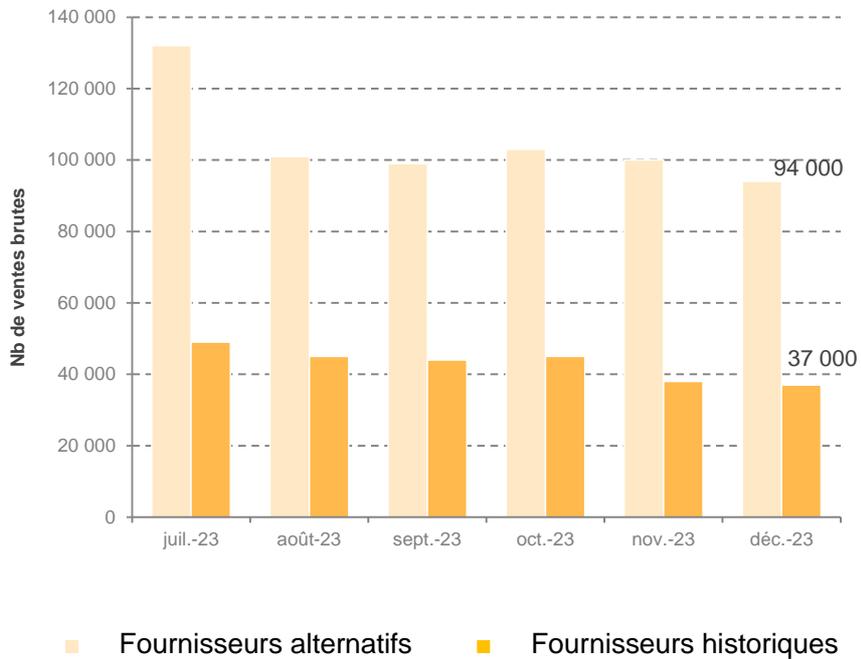
	Résidentiels		Non résidentiels	
	<b>T4 2023</b>	T3 2023	<b>T4 2023</b>	T3 2023
Au cours du trimestre (en nombre de sites)				
Ventes brutes totales	<b>417 000</b>	469 000	<b>35 000</b>	29 000
▶ Fournisseurs historiques	<b>119 000</b>	137 000	<b>11 000</b>	11 000
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>298 000</b>	332 000	<b>24 000</b>	18 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	<b>71,5 %</b>	70,8 %	<b>68,6 %</b>	62,1 %

*Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.*

Sources : GRDF – Analyse : CRE

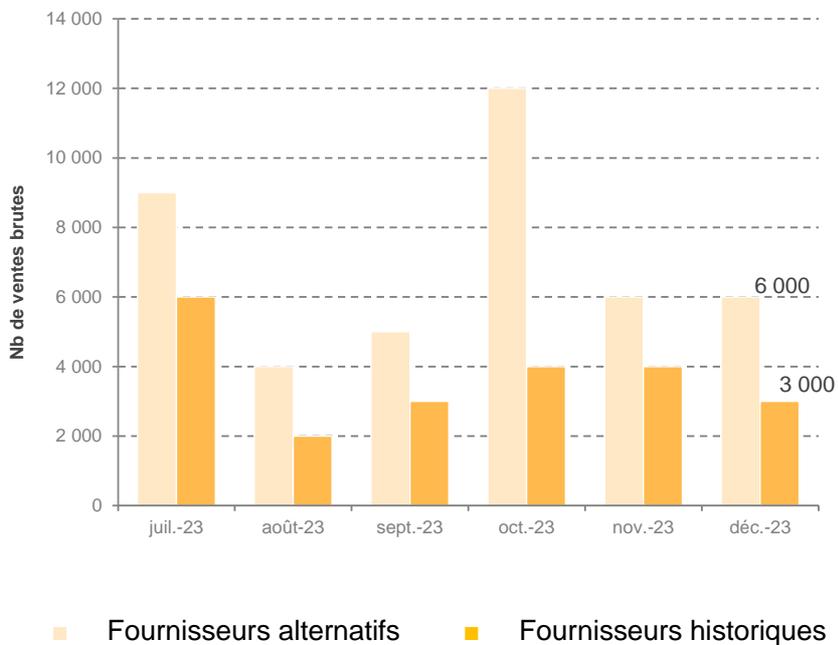
## 4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 39 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment **résidentiel**



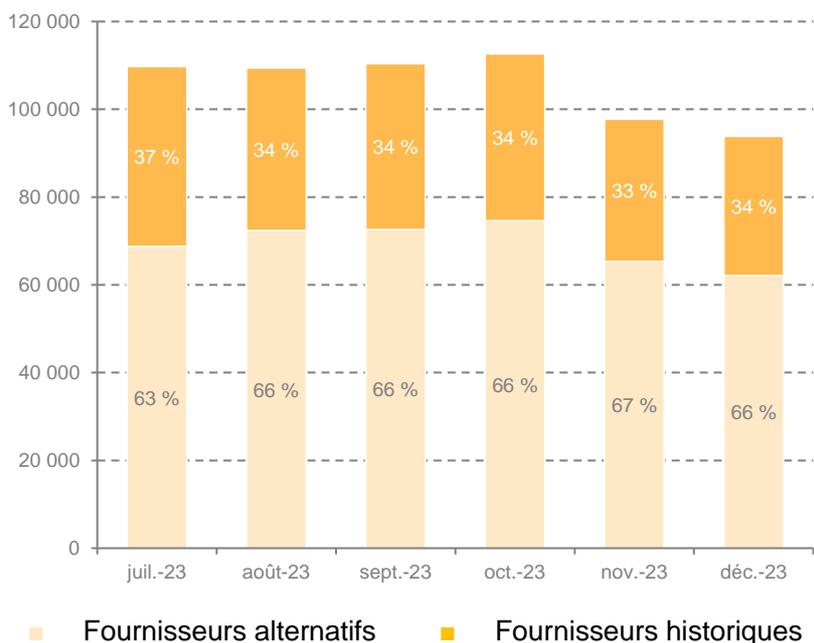
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 40 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment **non résidentiel**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

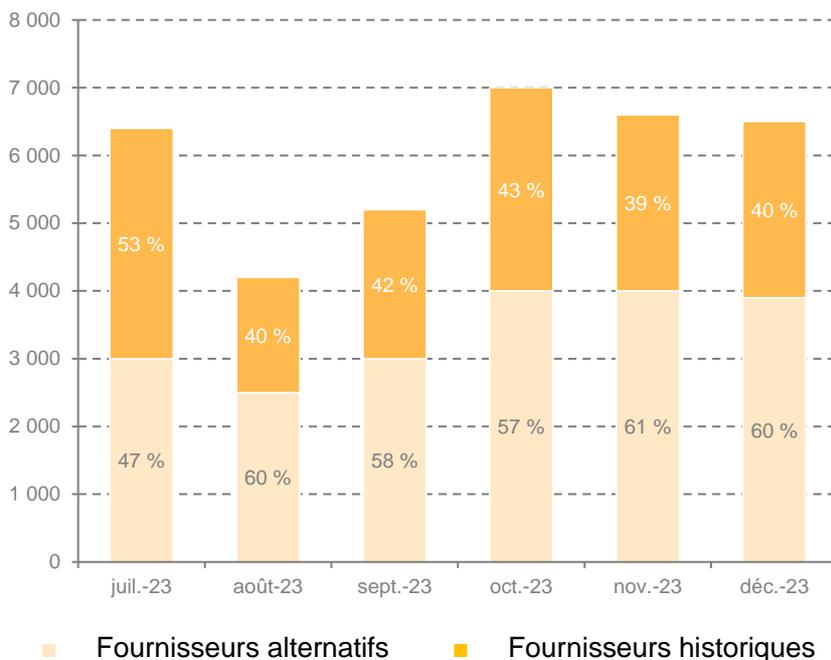
Figure 41 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment **résidentiel**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

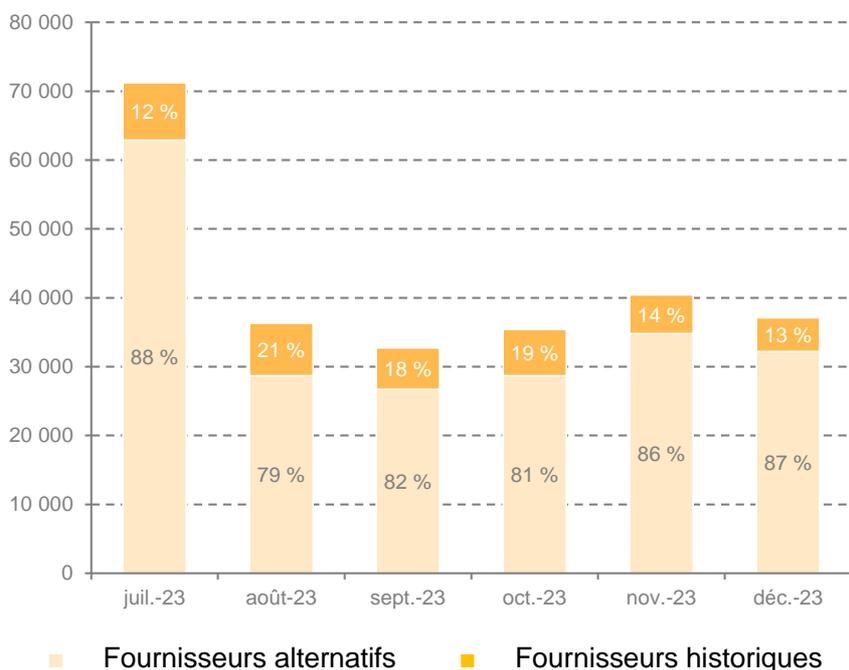
Exemple de lecture : Au cours du mois de décembre 2023, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 66% des 93 800 mises en service effectuées.

Figure 42 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment **non résidentiel**



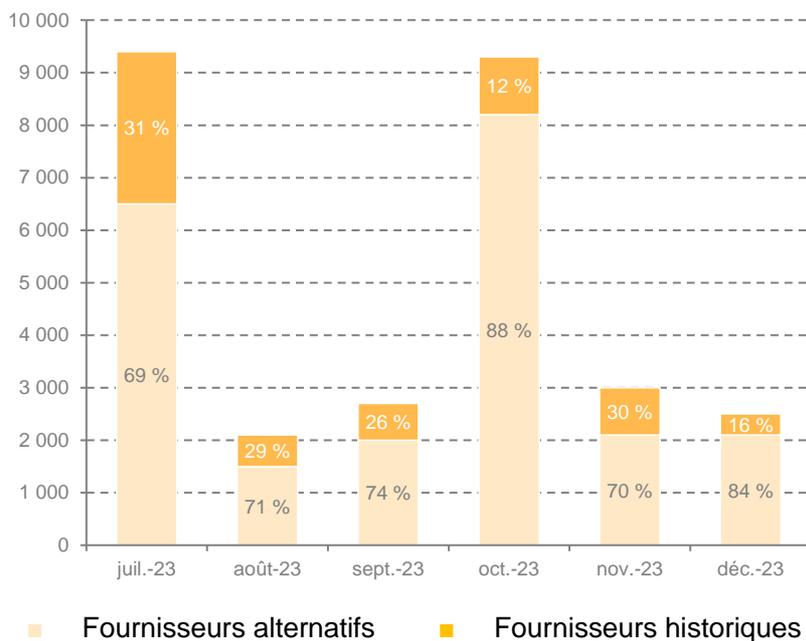
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 43 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment **résidentiel**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 44 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment **non résidentiel**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

### 4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 45 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du Quatrième trimestre 2023, 3,0 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

### 5.1. Prix repère de vente de gaz naturel à destination des clients résidentiels

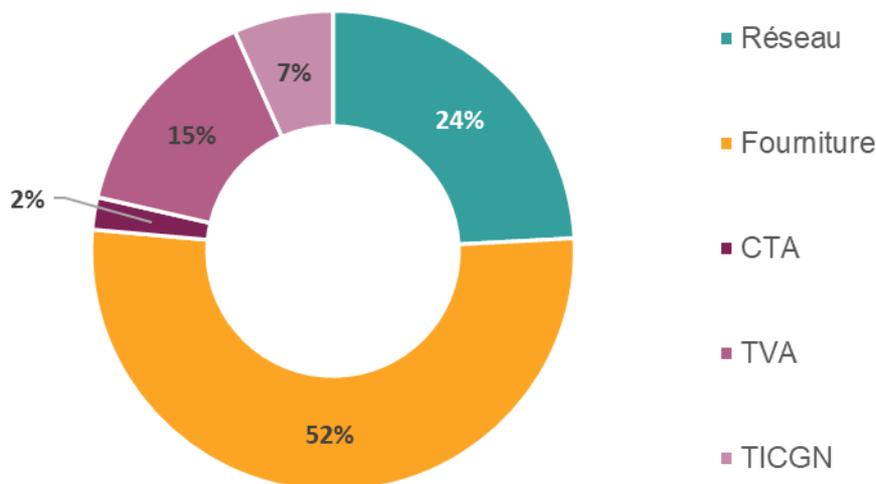
Les TRVG ont pris fin le 30 juin 2023. La CRE invite les anciens consommateurs aux TRVG qui n'auraient pas changé de contrat à comparer les offres proposées par les différents fournisseurs afin de souscrire celle qui leur convient le mieux. Le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie est un outil utile à cette fin.

Les consommateurs n'ayant pas quitté les TRVG au 30 juin 2023 ont été transférés à compter du 1er juillet 2023 dans une offre par défaut, dite « offre de bascule », chez leur fournisseur historique.

La CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels. Ce prix repère, publié à titre indicatif, comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure. Comme les TRVG, les fournisseurs sont libres d'indexer leurs offres de marché à l'évolution du prix repère.

La CRE souligne que le prix repère de vente de gaz naturel qu'elle publie a un caractère indicatif et que les fournisseurs construisent librement leurs offres en fonction de leurs conditions d'approvisionnement, de leurs choix commerciaux, mais aussi des conditions contractuelles qu'ils proposent. Ainsi, à titre d'exemple, le prix d'une offre à prix fixe sur un an est susceptible de différer sensiblement du prix repère de la CRE qui reflète les variations mensuelles et trimestrielles du prix du gaz. Les consommateurs doivent tenir compte, pour comparer les offres proposées par les fournisseurs, des conditions contractuelles qui leur sont associées.

Figure 46 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 31 décembre 2023



Source : ENGIE – Analyse : CRE

### Définitions

Les différentes composantes du PRVG sont calculées conformément à la méthodologie publiée par la CRE dans sa délibération du 12 avril 2023 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels.

**Réseau (Transport, stockage et distribution) :** Part couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

**Fourniture :** Part couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (y compris CEE...).

**CTA :** la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

**TICGN :** la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle s'élevait à 8,37 €/MWh (elle était de 5,88 €/MWh en 2017).

**TVA :** La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

- 5,5 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) ;
- 20,0 % sur la part proportionnelle.

## 5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les TRVG proposés par ENGIE à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2023. Durant cette période, la CRE a continué de publier, chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule tarifaire d'ENGIE en l'absence de gel.

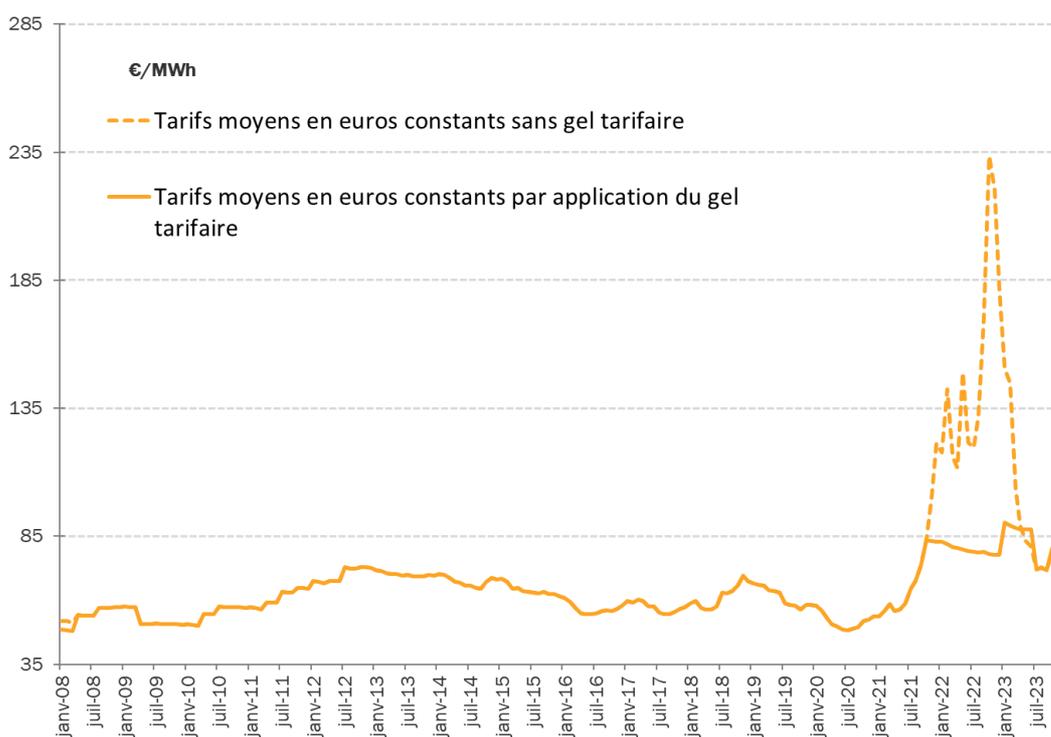
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des TRVG d'ENGIE en euros constants 2023 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique jusqu'au 30 juin 2023, puis à compter de cette date, l'évolution du prix repère de vente de gaz naturel de la CRE.

Le prix de référence par a été construit est dans la continuité de la structure historique du TRVG. Ainsi, l'évolution de l'indice à compter du 30 juin 2023 est comparable à ce qu'auraient été les TRVG s'ils avaient été maintenus.

Entre janvier 2008 et décembre 2023, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 34,9 €/MWh en euros constants.

Figure 47 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2015 par mégawattheure



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv.-17	2,3%	mai-19	-0,7%	sept.-21	8,7%
févr.-17	-0,6%	juin-19	-0,5%	oct.-21	13,9%
mars-17	2,6%	juil.-19	-6,8%	nov.-21**	0,0%
avr.-17	-0,7%	août-19	-0,5%	déc.-21**	0,0%
mai-17	-3,3%	sept.-19	-0,9%	janv.-22**	0,0%
juin-17	0,0%	oct.-19	-2,4%	févr.-22**	0,0%
juil.-17	-4,3%	nov.-19	3,0%	mars-22**	0,0%
août-17	-0,8%	déc.-19	0,6%	avr.-22**	0,0%
sept.-17	0,0%	janv.-20	-0,9%	mai-22**	0,0%
oct.-17	1,2%	févr.-20	-3,3%	juin-22**	0,0%
nov.-17	2,6%	mars-20	-4,6%	juil.-22**	0,0%
déc.-17	1,0%	avr.-20	-4,4%	août-22**	0,0%
janv.-18	2,3%	mai-20	-1,3%	sept.-22**	0,0%
févr.-18	1,3%	juin-20	-2,8%	oct.-22**	0,0%
mars-18	-3,0%	juil.-20	-0,3%	nov.-22**	0,0%
avr.-18	-1,1%	août-20	1,3%	déc.-22**	0,0%
mai-18	0,4%	sept.-20	0,6%	janv.-23**	16,7%
juin-18	2,1%	oct.-20	4,7%	févr.-23**	0,0%
juil.-18	9,2%	nov.-20	1,6%	mars-23**	0,0%
août-18	0,2%	déc.-20	2,4%	avr.-23**	0,0%
sept.-18	0,9%	janv.-21	0,2%	mai-23**	0,0%
oct.-18	3,2%	févr.-21	3,5%	juin-23**	0,0%
nov.-18	5,8%	mars-21	5,7%	juil.-23	-17,9%
déc.-18	-2,3%	avr.-21	-4,1%	août-23	2,26%
janv.-19	-1,9%	mai-21	1,1%	sept.-23	-1,96%
févr.-19	-0,8%	juin-21	4,4%	oct.-23	11,62%
mars-19	0,0%	juil.-21	10,0%	nov.-23	4,57%
avr.-19	-2,1%	août-21	5,3%	déc.-23	5,70%

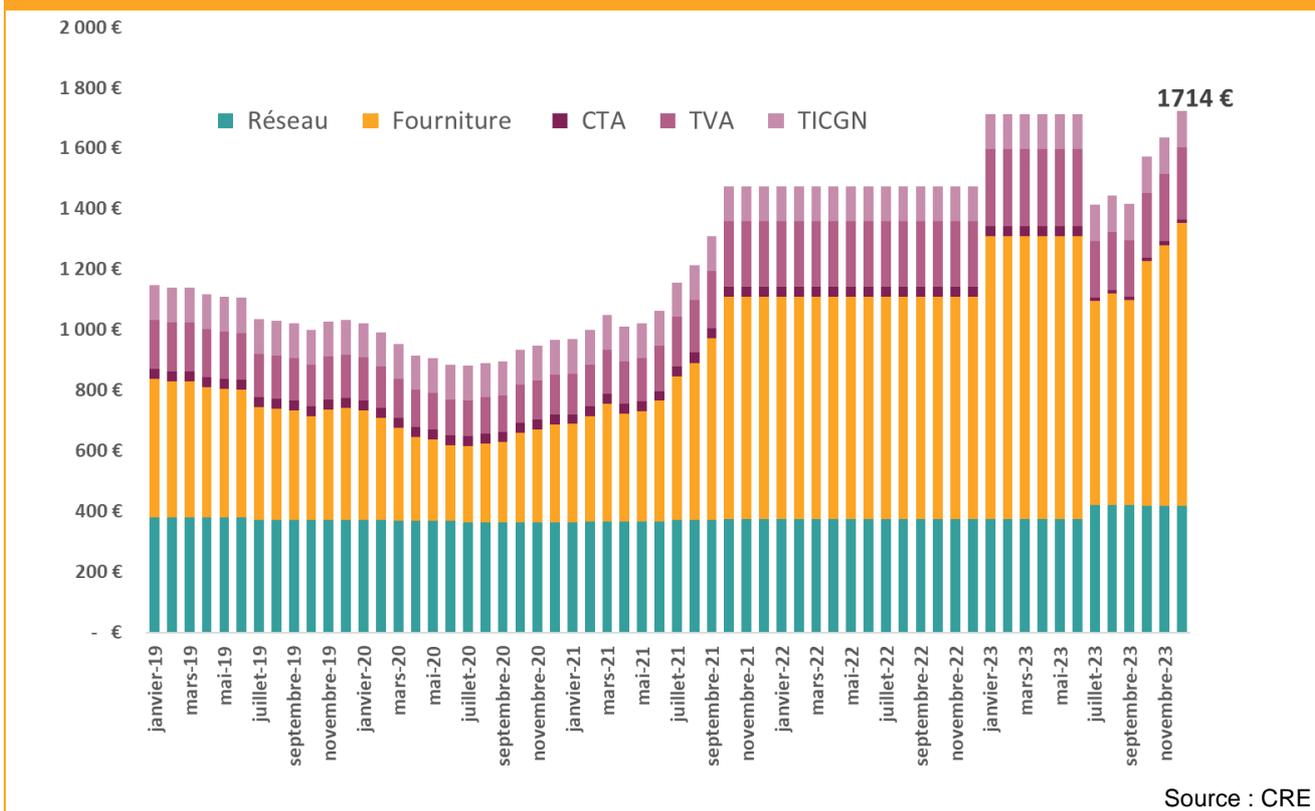
\* Suite à des décisions du Conseil d'État annulant les arrêtés du 27 juin 2011, du 18 juillet 2012 et du 26 septembre 2012 relatifs aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, les barèmes en vigueur pendant ces périodes ont été modifiés rétroactivement par de nouveaux arrêtés pris par les ministres en charge de l'énergie et de l'économie en 2013.

Source : CRE

### 5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Le graphique suivant donne la facture annuelle moyenne toutes taxes comprises résultant de l'application du TRVG puis du PRVG pour un client consommant 14 000 kWh (usage chauffage), jusqu'au 31 décembre 2023 (bouclier tarifaire inclus jusqu'au 30 juin 2023).

Figure 48 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage



### 5.4. Comparaison des offres

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel depuis le 1er juillet 2023.

Les consommateurs peuvent choisir librement une offre de marché qui répond à leurs besoins. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable :

- Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le prix de référence de gaz naturel de la CRE ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
- Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 27 septembre 2023 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an, et un client type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an.

Les factures sont présentées toutes taxes comprises (TTC) et hors promotion éventuelle.

**Les offres sont comparées au prix de référence de gaz naturel publié par la CRE. Ce prix est indicatif, il ne constitue pas une offre pouvant être souscrite par les consommateurs.**

Les offres signalées par le symbole  sont des offres vertes. Les consommations sont couvertes pour tout ou partie par des garanties d'origine. Le prix de référence de gaz naturel publié par la CRE n'est pas une offre verte.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres à prix fixes
- les offres indexées sur la référence de prix : Cette indexation peut être sur l'ensemble des composantes du prix repère publié par la CRE (abonnement et part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>)
- les offres « indexées » qui incluent l'ensemble des offres indexées sur des produits de marché.
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les figures suivantes considère comme offres à prix variables les offres indexées sur la référence de prix, sur d'autres produits et les autres évolutions.

Offres à prix variable

Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »

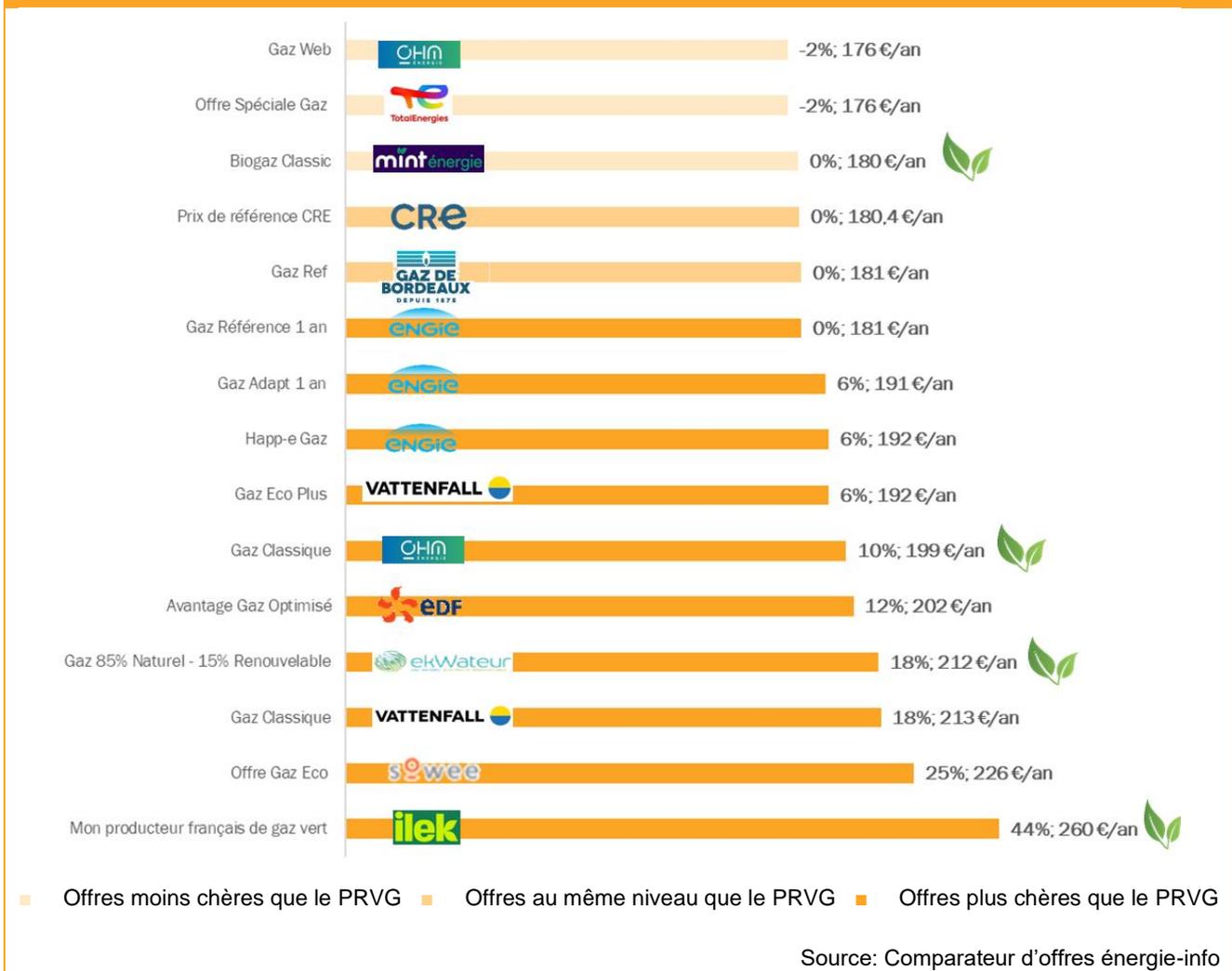
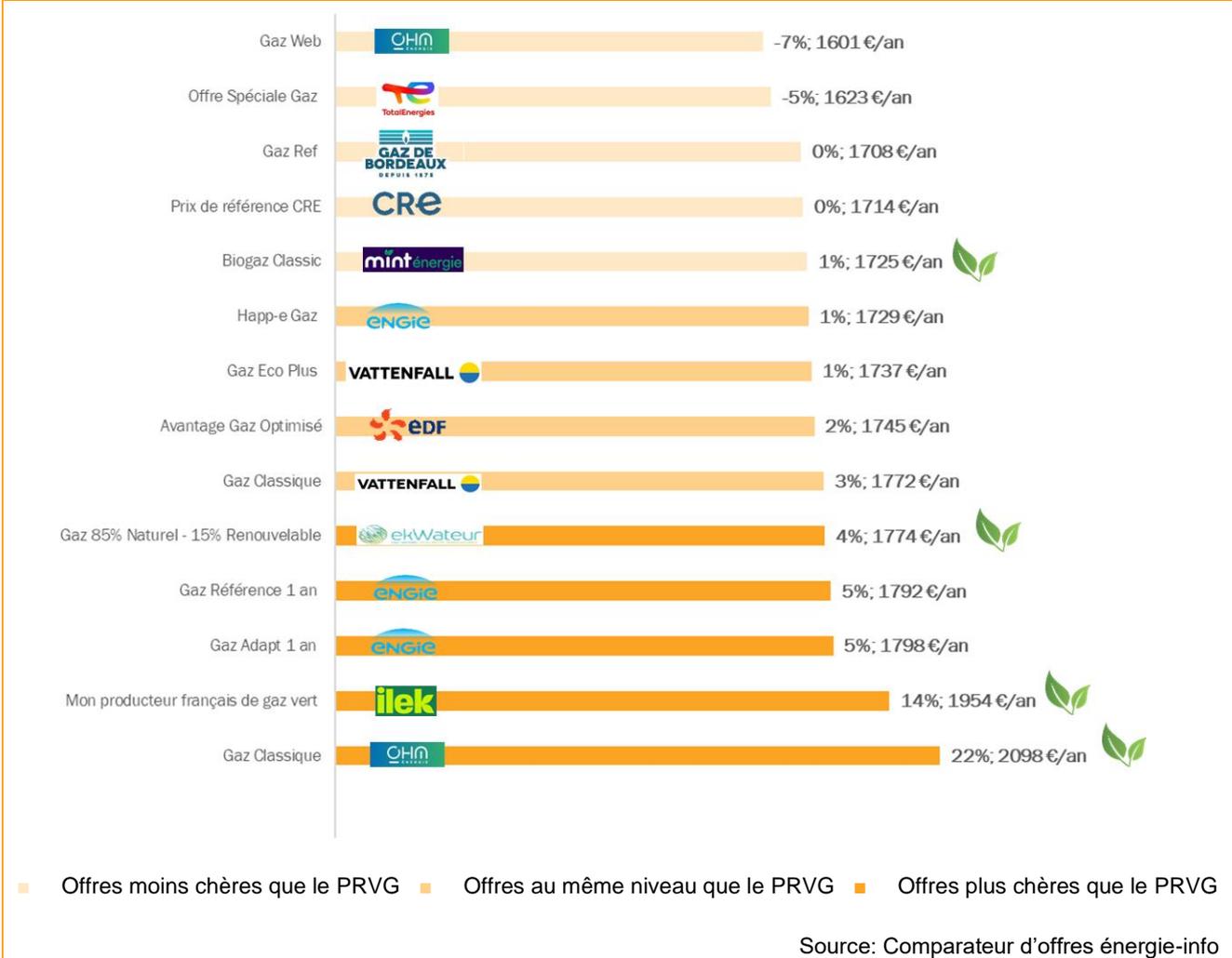
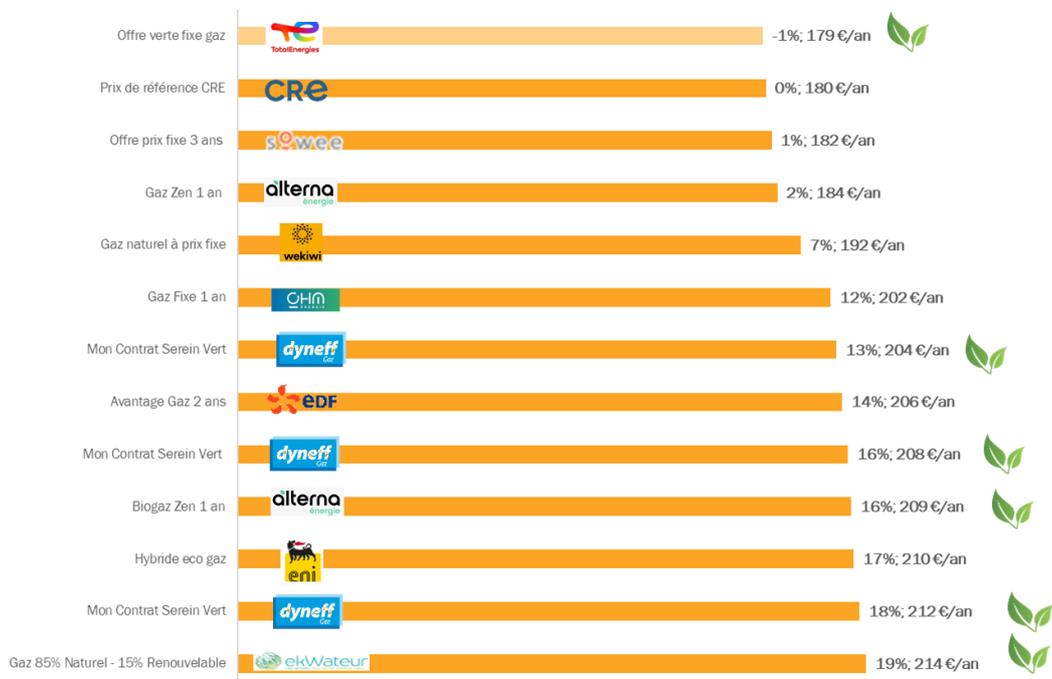


Figure 50 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »



Offres à prix fixe

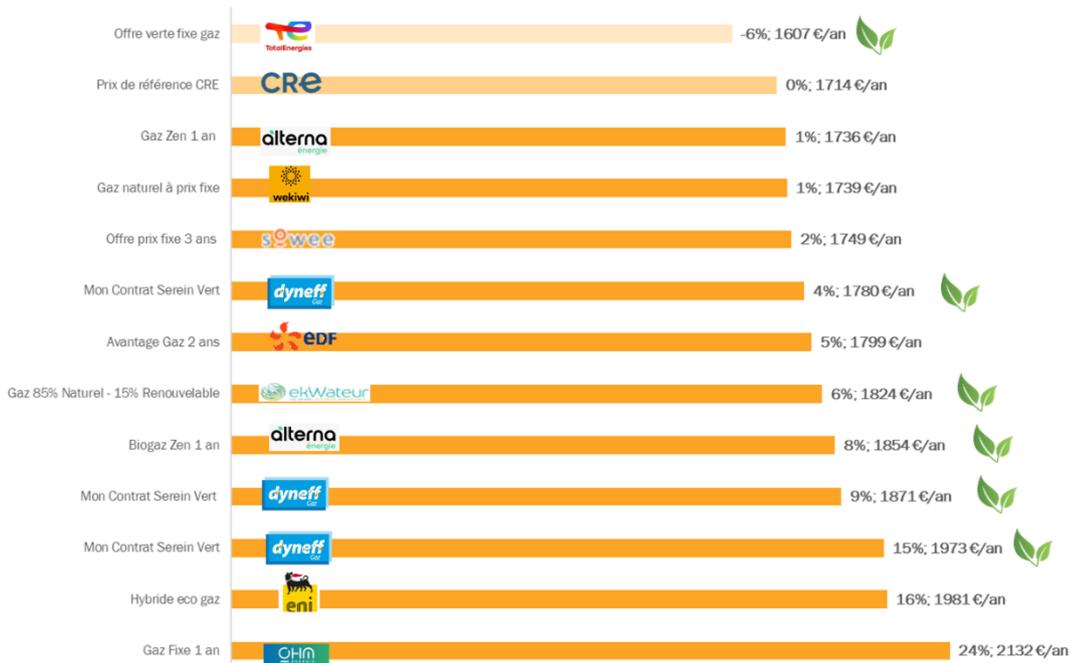
Figure 51 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 52 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement

Source: Comparateur d'offres énergie-info

## **GLOSSAIRE**

### **GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ**

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

### **GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE**

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,

- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

### **GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ**

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

# INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité .....	12
Figure 2 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché.....	14
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché .....	15
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2023 .....	16
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2023 .....	17
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché .....	18
Figure 7 : Répartition des parts de marché sur les principales zones de desserte des ELD.....	19
Figure 8 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur .....	20
Figure 9 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC .....	22
Figure 10 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC .....	23
Figure 11 : Répartition du nombre d'offres par fournisseur au mois de décembre 2023 .....	23
Figure 12 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel .....	25
Figure 13 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel .....	26
Figure 14 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel.....	27
Figure 15 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment <b>non résidentiel</b> .....	27
Figure 16 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel.....	28
Figure 17 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel .....	28
Figure 18 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle .....	29
Figure 19 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 décembre 2023 .....	30
Figure 20 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2023 .....	31
Figure 21 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA .....	33
Figure 22 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA .....	33
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base.....	35
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base .....	36
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC.....	37
Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC .....	38
Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base .....	39
Figure 28 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC .....	40
Figure 29 : Typologie des sites en gaz naturel.....	42
Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché .....	44
Figure 31 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché .....	45
Figure 32 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2023 .....	46
Figure 33 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2023 .....	47
Figure 34 : Indice HHI par segment de marché .....	48
Figure 35 : Répartition des parts de marché sur les principales zones de desserte des ELD .....	49
Figure 36 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage.....	50
Figure 37 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte.....	51

Figure 38 : Répartition du nombre d'offre par fournisseur au mois de décembre 2023 .....	52
Figure 39 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment <b>résidentiel</b> .....	54
Figure 40 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment <b>non résidentiel</b> .....	54
Figure 41 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment <b>résidentiel</b> .....	55
Figure 42 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment <b>non résidentiel</b> .....	55
Figure 43 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment <b>résidentiel</b> .....	56
Figure 44 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment <b>non résidentiel</b> .....	56
Figure 45 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle .....	57
Figure 46 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 31 décembre 2023 .....	58
Figure 47 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2015 par mégawattheure .....	60
Figure 48 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage.....	62
Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine » .....	64
Figure 50 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage » .....	65
Figure 51 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine » .....	66
Figure 52 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage » .....	67

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites.....	13
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée.....	13
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé .....	24
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur .....	31
Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites.....	43
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée.....	43
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé .....	53
Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique.....	61



